NOTICE RELATIVE AUX

MODALITES D'ADMISSION

SESSION 2016

ENSMM Besançon

Bordeaux INP - ENSCBP

Bordeaux INP - ENSEIRB - MATMECA

ENSI Caen

EISTI Cergy-Pau

SIGMA Clermont-Ferrand (ex ENSCCF)

ISIMA Clermont-Ferrand

Grenoble INP - Ense³

Grenoble INP - Ensimag

Grenoble INP - Esisar

Grenoble INP - Pagora

Grenoble INP - Phelma

ENSC Lille

CPE Lyon

ENSC Montpellier

ENSC Mulhouse

ENSEM Nancy

ENSG Nancy

ENSIC Nancy

Chimie ParisTech

Supméca Paris

ENSGTI Pau

ENSI Poitiers

ISAE-ENSMA Poitiers

ENSC Rennes

ECPM Strasbourg

ENGEES Strasbourg

Télécom Physique Strasbourg

SeaTech Toulon

INP - ENSEEIHT Toulouse

INP - ENSIACET Toulouse

ENAC Toulouse

ENSIAME Valenciennes

CONCOURS D'ADMISSION aux **28** écoles recrutant en banque d'épreuves : voir liste au dos de la notice

Concours Communs Polytechniques d'admission à l'une des 33 écoles sur programme des CPGE scientifiques (MP - PC - PSI - TSI - TPC)

LA PRESENTE NOTICE VAUT REGLEMENT DES CONCOURS

Clôture des inscriptions : le 6 janvier 2016 - 17 heures

Cette notice (ainsi que les rapports, sujets, résultats et statistiques) est disponible sur le site internet du concours : http://ccp.scei-concours.fr



SOMMAIRE

I - PROGRAMME DES CONCOURS	1
II - INSCRIPTION AUX CONCOURS	2
III - ORGANISATION DES EPREUVES ECRITES	6
IV - ORGANISATION DES EPREUVES ORALES	14
V - PLACES OFFERTES AUX CCP	18
VI - PLACES OFFERTES AUX ECOLES EN BANQUE D'EPREUVES	19
VII - ORGANISATION SPECIFIQUE A CHAQUE CONCOURS EN BANQUE D'EPREUVES	5
Concours civils d'admission à :	
1 - ECAM Rennes (TSI)	
2 - EEIGM Nancy (PC, PSI)	
3 - EIL Côte d'Opale Calais-Longuenesse (TSI)	
4 - EIVP Paris (TSI)	
5 - INP - ENI Tarbes (TSI)	
6 - ENS Cachan (TSI)	
7 - ENS Rennes (TSI)	
8 - ENSAI Rennes (MP)	
9 - ENSAIT Roubaix (TSI)	
10 - ENSCI Limoges (MP, PC, PSI)	
11 - Grenoble INP - Génie industriel (MP, PC, PSI)	
12 - ENSGSI Nancy - Lorraine INP (MP, PC, PSI, TSI)	
13 - ENSISA Mulhouse (MP, PC, PSI, TSI)	
14 - ENSTIB Epinal (MP, PC, PSI, TSI)	
15 - ENTPE Lyon (TSI)	
16 - EOST Strasbourg (MP, PC, PSI)	
17 - ESB Nantes (TSI)	
18 - ESIGELEC Rouen (TSI)	
19 - ESIREM Dijon (TSI)	
20 - ESTIA Bidart (TSI)	
21 - ESTP Paris (TSI)	
22 - ISAT Nevers (TSI)	
23 - ISEP Paris (TSI)	
24 - ISIS Castres (TSI)	
26 - 3iL Ingénieurs (TSI)	
	43
Concours militaires d'admission à :	
27 - Ecole de l'Air Salon-de-Provence (MP, PC, PSI)	
28 - Ecole Spéciale Militaire Saint-Cyr Guer (MP, PC, PSI)	47
VIII - DEOCEDITE COMMINE D'INTEGRATION DANS LES ECOLES	10

Cette notice est destinée à fournir l'ensemble des informations relatives aux CCP (33 écoles soit 59 formations) et aux concours spécifiques des 28 écoles recrutant sur la banque d'épreuves des CCP pour un nombre global de l'ordre de 4 000 places offertes.

Les délibérations d'admissibilité et d'admission sont prononcées par le jury de chaque concours.

LE JURY EST SOUVERAIN.

Chaque candidat s'engage, par sa participation au concours, à se conformer aux présentes instructions et à toutes les décisions du jury. Toute infraction au règlement, toute fraude ou tentative de fraude, soit dans les renseignements fournis lors de l'inscription, soit au cours des épreuves écrites ou orales peut donner lieu à des sanctions allant jusqu'à la nullité de l'inscription et donc la perte de tout droit ou avantage obtenu (intégration dans une école en particulier), l'interdiction de s'inscrire au concours et l'exclusion définitive de l'enseignement supérieur.

L'instance disciplinaire compétente est le conseil de discipline de l'Institut National Polytechnique de Toulouse.

EN CAS DE FORCE MAJEURE, LE CALENDRIER DES CONCOURS POURRA ETRE MODIFIE.

I - PROGRAMME DES CONCOURS

1 - LES MODALITES D'ORGANISATION DES EPREUVES ECRITES ET ORALES

Elles sont fixées par l'arrêté du 17 octobre 2014 publié au Journal Officiel de la République du 10 décembre 2014.

Les épreuves écrites et orales portent sur les programmes officiels des classes préparatoires scientifiques de 1^{re} et 2^{e} années des filières MP, PC, PSI, TSI et TPC.

2 - EPREUVE DE FRANÇAIS-PHILOSOPHIE

L'épreuve de français-philosophie comprend un résumé de texte et une dissertation. Cette épreuve porte sur l'un des thèmes du programme des classes préparatoires scientifiques pour l'année scolaire 2015-2016, définis par l'arrêté du 12/05/2015 (B.O.E.N. n° 23 du 04/06/2015) qui comporte les thèmes et œuvres suivants :

Thème 1: « La guerre »

- Les Perses (Eschyle), traduction Danielle Sonnier, Editions GF Flammarion;
- Le Feu (Henri Barbusse);
- De la guerre (Carl von Clausewitz), traduction Nicolas Waquet, Editions Rivages Poches Livre 1 : « Sur la nature de la guerre » pages 17 à 114.

Thème 2 : « Le monde des passions »

- La Cousine Bette (Honoré de Balzac) ;
- Andromaque (Jean Racine);
- Dissertation sur les passions (David Hume) traduction Jean-Pierre Cléro, Editions GF Flammarion.

3 - EPREUVES DE LANGUES VIVANTES

Les 7 langues vivantes admises aux CCP et aux épreuves écrites des concours d'admission dans les écoles en banque d'épreuves sont les suivantes : allemand, anglais, arabe, espagnol, italien, portugais et russe.

L'épreuve écrite de langue vivante obligatoire (langue vivante A) est une synthèse de documents (3 minimum). Pour plus d'informations : http://ccp.scei-concours.fr/cpge/sujet2015/CdC-LVA.pdf.

L'épreuve écrite de langue vivante facultative (langue vivante B) proposée par les CCP ainsi que par certains concours en banque d'épreuves est notée sur 20 : seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour le calcul du total des points des épreuves écrites. L'épreuve est constituée d'un QCM.

Si un candidat opte pour la langue vivante B, celle-ci doit être différente de la langue vivante A et une des 2 langues vivantes choisies doit obligatoirement être l'anglais.

L'épreuve de langue vivante B est obligatoire pour l'EEIGM Nancy.

L'épreuve orale de langue vivante obligatoire (langue vivante identique à celle choisie pour la langue vivante A) comprend une écoute de texte et une interrogation devant l'examinateur avec une explication du texte écouté et un commentaire.

Le candidat, sous peine de se voir attribuer la note 0 à l'épreuve, doit composer dans la langue choisie à l'inscription pour les épreuves de langue vivante A et B si cette dernière a été choisie.

II - INSCRIPTION AUX CONCOURS

1 - CONDITIONS D'INSCRIPTION

Aucune condition d'âge, de diplôme ni de scolarité n'est généralement exigée, à l'exception des filières TSI et TPC:

- pour la filière TSI, le concours est ouvert exclusivement aux candidats scolarisés en classe préparatoire TSI, sauf pour l'ENS Cachan, l'ENS Rennes, l'ENTPE fonctionnaire et civil, l'ESIREM Dijon et l'EIVP civil.
 - pour la filière TPC, le concours est ouvert uniquement aux candidats scolarisés en classe préparatoire TPC.

Par ailleurs, certains concours en banque d'épreuves exigent des conditions particulières d'inscription (voir partie VII - organisation spécifique à chaque concours).

Aucune condition d'aptitude physique n'est généralement exigée sauf dispositions contraires (voir partie VII - organisation spécifique à chaque concours). Toutefois, chaque école se réserve le droit de subordonner l'admission définitive à une visite médicale concluant à des aptitudes physiques suffisantes.

Les candidats doivent être en situation régulière au regard de la loi n° 97-1019 du 28/10/1997 portant réforme du service national et faisant obligation aux jeunes françaises et français de se faire recenser (se renseigner auprès de la mairie de son domicile) puis de participer à une journée défense et citoyenneté - JDC - (se renseigner auprès de l'organisme chargé du service national dont ils relèvent).

Informations sur www.defense.gouv.fr, rubrique "Vous et la Défense" - JDC (JAPD) - Ma JDC.

Les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique peuvent bénéficier de dispositions particulières d'aménagement (voir page 5).

Les candidats ne sont pas autorisés à faire acte de candidature à une même formation par 2 voies différentes.

2 - MODALITES D'INSCRIPTION

Inscription sur internet: www.scei-concours.fr

du dimanche 6 décembre 2015 au mercredi 6 janvier 2016 - 17 heures

Les candidats doivent **impérativement respecter la procédure d'inscription** suivante, commune à plusieurs concours et gérée par le service concours écoles d'ingénieurs [scei], qui comprend **3 phases obligatoires** :

☑ Saisie et validation des données

☑ Impression du bordereau «Pièces justificatives»

☑ Envoi des pièces justificatives

2.1 Saisie et validation des données

Lors de l'inscription et pour l'ensemble des concours considérés, il sera fourni au candidat un n° d'inscription unique et un code-signature confidentiel qui seront nécessaires pour tout accès au serveur et ce, jusqu'à la fin de la procédure d'intégration dans une école. Chaque candidat ne doit s'inscrire qu'une seule et unique fois pour l'ensemble des concours gérés par le [scei]. En cas de problème, appeler le 05 62 47 33 43.

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du (ou des) concours présenté(s), la perte du bénéfice éventuel de l'intégration dans une école voire l'exclusion de l'enseignement supérieur.

Après la saisie des informations demandées, le candidat en vérifiera l'exactitude et apportera, le cas échéant, les modifications nécessaires. Il pourra alors procéder à la validation de son inscription.

L'inscription est validée lorsque la mention « dossier validé » apparaît à l'écran.

Le candidat pourra, jusqu'au 6 janvier 2016 - 17 heures, faire toutes les modifications utiles sur son dossier, à condition toutefois de revalider chaque fois son inscription (écran : «validation»).

Aucune inscription ne sera acceptée après le 6 janvier 2016 - 17 heures.

Aucune candidature ne sera retenue si elle n'a fait l'objet, au préalable, d'une inscription sur le site internet.

2.2 Impression du bordereau «Pièces justificatives»

Le bordereau «Pièces justificatives» sera disponible sur le site internet à partir du 6 janvier 2016 à 17 heures. Le candidat devra obligatoirement l'imprimer lui-même.

2.3 Envoi des pièces justificatives

Le candidat devra adresser, au plus tard le 15 janvier 2016 (cachet de la poste faisant foi, par l'intermédiaire de son lycée s'il est scolarisé), le bordereau «Pièces justificatives» signé et accompagné des pièces demandées, à l'adresse suivante :

CentraleSupélec - SCEI - Service concours - Grande Voie des Vignes 92295 CHATENAY-MALABRY CEDEX

Les dossiers n'ayant pas fait l'objet d'un envoi des pièces justificatives au 15 janvier seront annulés. En cas d'omission ou d'erreur dans l'envoi de certaines pièces, le [scei] contactera les candidats pour leur offrir la possibilité de régulariser leur situation. Les dossiers non régularisés dans les délais impartis seront annulés.

2.4 Consultation et tenue à jour du dossier

Le candidat devra, pendant toute la durée des concours, tenir à jour, sur le serveur internet, ses coordonnées (adresse postale, adresse électronique, n° de téléphone, etc.). Le candidat pourra également, à l'aide de son codesignature confidentiel, consulter son dossier à tout moment et ce, jusqu'à la fin des concours. Les candidats doivent, par ailleurs, pouvoir être contactés facilement par le service des concours durant toute la session y compris entre la fin des écrits et le début des épreuves orales, pour parer à tout problème imprévisible.

3 - DOCUMENTS A FOURNIR

Les candidats devront obligatoirement mentionner sur ces documents leur numéro d'inscription. Les pièces justificatives sont à **fournir en un seul exemplaire** dans le cadre de l'inscription commune.

☑ Photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport

Ce document doit être en langue française, en langue anglaise ou accompagné d'une traduction certifiée conforme à l'original (la liste des traducteurs agréés peut être obtenue en mairie ou auprès de la cour d'appel) et valable jusqu'à la fin des épreuves des concours (mois de juillet). La photocopie du titre de séjour ou de tout autre document n'est pas acceptée.

Pour les candidats possédant la nationalité française et une autre nationalité, seules les pièces d'identité françaises sont acceptées.

☑ Justificatif à produire au regard de la journée défense et citoyenneté (JDC) (voir tableau ci-après)

- □ Une photocopie du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) défini par l'art. L114-3 du code du service national
 - ☐ Sinon, en cas d'impossibilité :
 - une photocopie de l'attestation provisoire si le candidat n'a pas pu participer, pour un motif reconnu valable, à l'une des sessions de la JDC à laquelle il était convié et qu'il a sollicité une nouvelle convocation ;
 - une photocopie du certificat d'exemption si le candidat est atteint d'une maladie invalidante, d'une infirmité ou d'un handicap le rendant définitivement inapte à participer à la JDC (article L114-7 du code du service national);
 - une photocopie de l'attestation (ou récépissé) de recensement uniquement si le candidat est né entre le 7 janvier 1998 et le 6 janvier 2000.

Justificatif à produire :

(en fonction de l'âge du candidat au 6 janvier 2016, date de clôture des inscriptions)

	DATE DE NAISSANCE	JUSTIFICATIF A PRODUIRE
	avant le 6 janvier 1991	Aucun
garçons et filles de nationalité française	du 7 janvier 1991 au 6 janvier 1998	Certificat JDC ou JAPD ou Attestation provisoire (avec durée de validité) ou Certificat d'exemption
nés,	du 7 janvier 1998 au 6 janvier 2000 après le 6 janvier 2000	Attestation de recensement ou certificat JDC si participation à la JDC Aucun

Les candidats ayant la double nationalité doivent produire ces justificatifs.

Les candidats venant d'acquérir la nationalité française doivent fournir une attestation de recensement.

Les candidats ne possédant pas la nationalité française au 6 janvier 2016 n'ont rien à fournir.

En cas d'inscription à une école militaire, le numéro d'identifiant défense (NID) devra être saisi lors de l'inscription.

Pour certains concours en banque d'épreuves, des pièces supplémentaires sont par ailleurs exigées (voir partie VII - organisation spécifique à chaque concours).

Candidats boursiers du gouvernement français (bourses de l'enseignement supérieur, du CROUS, de L'EGIDE...) :

☑ photocopie de l'original de la décision nominative d'attribution définitive des bourses nationales, portant la signature du chef d'établissement (authentification) sur la 2^e page. La photocopie de la décision nominative d'attribution conditionnelle des bourses nationales n'est pas acceptée.

Candidats pupilles de l'Etat ou pupilles de la Nation :

Extrait d'acte de naissance portant soit la mention : « pupille de l'Etat »

soit la mention : « pupille de la Nation ».

Candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique: pour pouvoir bénéficier d'aménagements particuliers lors des épreuves de certains concours, ils doivent signaler leur handicap. Les candidats concernés peuvent télécharger dès à présent le document dans lequel figurent les instructions relatives à la constitution et l'envoi de leur dossier de demande d'aménagement d'épreuves. Après avis du médecin habilité, une décision administrative fixera, le cas échéant, les dispositions particulières d'aménagement pour l'écrit et/ou pour l'oral. Tout dossier de demande d'aménagement d'épreuve incomplet au 15 février 2016 sera rejeté. Une note explicative, mentionnant notamment l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution du dossier est disponible en permanence sur le site www.scei-concours.fr, onglet « Inscription » puis « Aménagements ».

4 - FRAIS DE DOSSIER COMMUNS ET SPECIFIQUES

Toute renonciation ou démission, quel qu'en soit le motif, n'annule pas l'inscription. Les frais de dossier et les frais spécifiques restent acquis.

4.1 Montant des frais à acquitter

Ils comprennent, d'une part, les frais de dossier communs fixés à 170 € quel que soit le nombre de concours présentés et d'autre part, les frais spécifiques à chaque concours en banque d'épreuves.

CONCOURS	FRAIS DE DOSSIER COMMUNS	FRAIS DE DOSSI	ER SPECIFIQUES
	NON BOURSIER (1)	NON BOURSIER	BOURSIER
CONCOURS COMMUNS POLYTECHNIQUES	170 €		
CONCOURS EN BANQUE D'EPREUVES			
ECAM Rennes		40 €	10€
EEIGM Nancy		52€	26€
EIL Côte d'Opale		30€	15€
EIVP Paris		50€	15€
INP- ENI Tarbes		25€	10€
ENSAI Rennes - civil		51€	0€
ENSAIT Roubaix		25€	0€
ENSCI Limoges		32€	16€
Grenoble INP - Génie industriel		72 €	20€
ENSGSI Nancy - Lorraine INP		52€	26€
ENSISA Mulhouse		20 €	10€
ENSTIB Epinal		25€	10€
EOST Strasbourg		30€	15€
ESB Nantes		30€	15€
ESIGELEC Rouen		20 €	0€
ESIREM Dijon		25 €	15€
ESTIA Bidart		20€	10€
ESTP Paris		46 €	15€
ISAT Nevers		30€	15€
ISEP Paris		40 €	20€
ISIS Castres		30€	0€
RESEAU POLYTECH		85 €	0€
3iL Ingénieurs		50€	10€
ENTPE Lyon - fonctionnaire et civil (2)	-	10€	0€

⁽¹⁾ Les candidats boursiers ou pupilles de l'Etat ou de la Nation sont exonérés des frais de dossier communs.

Exonération totale des frais pour les concours suivants : Ecole de l'Air, ESM Saint-Cyr, ENS Cachan, ENS Rennes et ENSAI Rennes fonctionnaire.

⁽²⁾ Les candidats inscrits à la seule ENTPE civil et/ou fonctionnaire sont exonérés des frais de dossiers communs.

4.2 Mode de paiement

Le paiement doit s'effectuer par carte bancaire : «carte bancaire de paiement» ou «e-carte bancaire». Celui-ci aura lieu au moment de l'édition du bordereau «Pièces justificatives». Le candidat sera alors redirigé vers un site de paiement en ligne sécurisé. Une fois le paiement effectué, le bordereau devra être édité.

Un reçu de paiement sera envoyé par l'opérateur sur la messagerie du candidat.

A défaut, le paiement peut s'effectuer par chèque (endossable sur une banque en France) établi à l'ordre de : «l'Agent Comptable de CentraleSupélec». Les candidats doivent indiquer sur le serveur internet le nom de la banque, les nom et prénom du titulaire et mentionner au dos du chèque leur nom, prénom et numéro d'inscription. Le chèque devra impérativement être envoyé, avec les pièces justificatives, au plus tard le 15 janvier 2016, cachet de la poste faisant foi.

4.3 Candidats résidant à l'étranger

- candidats résidant au Maroc : paiement des frais de dossier par carte bancaire internationale ou chèque en euros endossable en France ou chèque de banque en euros endossable en France ;
- candidats résidant en Tunisie et au Gabon : paiement des frais de dossier par carte bancaire internationale ou chèque en euros endossable en France ou chèque de banque en euros endossable en France ou Ambassade de France. Les chèques devront être libellés à l'ordre de «l'Agent Comptable de CentraleSupélec».

III - ORGANISATION DES EPREUVES ECRITES

1 - CONVOCATION

Aucune convocation n'est envoyée aux candidats. Les candidats autorisés à concourir doivent imprimer euxmêmes leur convocation sur Internet : ccp.scei-concours.fr (à l'aide du n° d'inscription et du code-signature confidentiel) à compter du 4 avril 2016 - 14 heures. En cas de problème, appeler le 05 62 47 33 43.

2 - CENTRE D'ECRIT

Les candidats concourent dans l'académie où ils effectuent leur scolarité. Toutefois et dans la limite des places disponibles, les candidats auront la possibilité, s'ils en font la demande lors de l'inscription, de concourir dans une autre académie.

Pour tous les centres d'écrit, y compris dans les DOM-TOM et à l'étranger, les horaires de composition fixés par le service des concours communs polytechniques doivent être strictement respectés.

3 - DEROULEMENT DES EPREUVES

L'accès aux salles de composition est strictement interdit au public.

3.1 En début d'épreuve, avant la distribution des sujets

Les candidats doivent se présenter avant l'heure prévue pour le début de chaque épreuve et doivent être prêts à composer avant l'ouverture des enveloppes contenant les sujets. Notamment, ils doivent poser sur leur table de composition une pièce d'identité (carte d'identité, permis de conduire français ou passeport) en cours de validité et comportant une photo récente ainsi que leur convocation.

3.2 Cas particulier de l'option de la filière MP

Le candidat, sous peine de se voir attribuer la note zéro, doit obligatoirement composer dans l'option choisie lors de l'inscription.

3.3 Interdictions pendant les épreuves

Il est strictement interdit:

- de communiquer avec les autres candidats ou avec l'extérieur ;
- de porter un couvre-chef : le candidat devra l'enlever ou se soumettre à un contrôle permettant de s'assurer de l'absence de tout moyen de communication frauduleux ;
- d'utiliser un baladeur ou un casque anti-bruit ;
- d'utiliser un téléphone portable ou tout autre moyen de télécommunication : ils doivent donc être éteints et rangés hors de portée ;
- d'échanger du matériel (stylo, règle, calculatrice...) ou des documents avec les autres candidats ;
- de porter sur la copie, en dehors de l'en-tête, un quelconque signe distinctif (signature, nom, prénom, numéro de convocation, établissement, origine, etc.) conformément au principe d'anonymat.

3.4 Documents et matériels autorisés pendant les épreuves

Epreuves scientifiques

Usage de la calculatrice (circulaire n° 99-186 du 16/11/1999 - B.O.E.N. n°42 du 25/11/1999) : lorsque son utilisation est autorisée pour une épreuve, il en est fait mention sur la convocation et sur le sujet.

Sont autorisées toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique, à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante ni de dispositif externe de stockage d'informations.

Le candidat ne doit utiliser qu'une calculatrice par épreuve. Chaque calculatrice doit porter, de manière indélébile, le nom du candidat.

Une calculatrice scientifique programmable pourra être nécessaire pour certaines épreuves.

Il est strictement interdit:

- de changer des modules mémoires amovibles ou de calculatrice ;
- d'utiliser les documents d'accompagnement tels que les notices fournies par les constructeurs;
- d'échanger sa machine avec un autre candidat ;
- de transférer des informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices.

Epreuve de français-philosophie et épreuves de langues vivantes

L'usage d'un dictionnaire et de machines (calculatrice, traductrice...) est strictement interdit.

3.5 En fin d'épreuve

A l'issue de chaque composition, tout candidat est tenu, sous peine d'élimination, de remettre immédiatement sa copie, même blanche, au responsable de salle. Tout candidat ne rendant pas sa copie à la première injonction du surveillant pourra être sanctionné par le jury.

3.6 Règlementation des sorties définitives et temporaires

Aucun candidat n'est autorisé à quitter la salle, pour quelque motif que ce soit, pendant la première heure et le dernier quart d'heure. Aucune sortie n'est donc autorisée pendant l'épreuve de langue vivante facultative (langue vivante B).

La réglementation des sorties temporaires après cette première heure est laissée à l'appréciation du chef de centre. Tout candidat quittant la salle avant la fin des épreuves devra obligatoirement remettre le sujet et ses brouillons en même temps que sa copie.

3.7 Absence ou retard du candidat

Tout candidat absent à une épreuve se verra attribuer la note zéro pour cette épreuve ; il ne sera cependant pas exclu du concours et pourra participer aux autres épreuves.

Tout candidat qui se présente après l'heure fixée pour le début d'une épreuve écrite avec un retard d'au maximum une heure n'est admis à composer qu'à titre conservatoire et ne bénéficie d'aucune prolongation; son cas sera soumis au jury qui pourra lui attribuer la note zéro pour cette épreuve.

4 - PUBLICATION DES RESULTATS D'ADMISSIBILITE

4.1 Résultats d'admissibilité

Les résultats aux concours sont publics : aucun candidat ne peut donc s'opposer à la publication des résultats sur quelque support que ce soit. Aucun résultat n'est adressé aux candidats par écrit.

Les résultats de l'admissibilité seront publiés le **8 juin 2016 à 20 heures** sur Internet (ccp.scei-concours.fr).

4.2 Réclamations portant sur les épreuves écrites

Le jury des concours est souverain. Les réclamations ne peuvent uniquement porter que sur une éventuelle erreur de report de notes, dans la limite de 3 épreuves. Aucune demande de révision de notes ou de double correction n'est recevable. Les réclamations, accompagnées d'une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité, doivent être formulées par courrier au SCCP - CS 44410 - 31405 Toulouse cedex 4 ou par télécopie au 05 34 32 32 34. Il n'est répondu qu'aux réclamations émanant des candidats eux-mêmes et pour les questions les concernant personnellement.

Date limite d'envoi : **le vendredi 10 juin 2016** (cachet de la Poste faisant foi).

Les copies sont vierges de toute appréciation / notation. Les candidats désirant obtenir une photocopie de leur copie, dans la limite de 3 épreuves, doivent en faire la demande par courrier au SCCP - CS 44410 - 31405 Toulouse cedex 4. Le coût de chaque duplicata de copie est de 5 €. Cette demande doit être accompagnée d'un chèque à l'ordre de l' « agent comptable de l'INPT » d'un montant correspondant au nombre de duplicatas multiplié par le coût unitaire. La photocopie de copie sera envoyée au candidat après la 4^e proposition de la procédure d'appel.

5 - DATES, HORAIRES ET COEFFICIENTS DES EPREUVES ECRITES DES CCP ET DES CONCOURS EN BANQUE D'EPREUVES

FILIERE MP

							COEFF	ICIENT				
DATE	EPREUVE	DUREE	CCP	ENSAI Rennes	ENSCI Limoges	Grenoble INP Génie industriel	ENSGSI Nancy	ENSISA Mulhouse	ENSTIB Epinal	EOST Strasbourg	Ecole de l'Air	ESM St Cyr
MARDI 3 MAI												
8 h - 12 h	FRANÇAIS - PHILOSOPHIE	4 h	9	6	9	9	9	9	2	9	10	8
14 h - 18 h	MATHEMATIQUES 1	4 h	12	8	12	12	12	12	2	12	11	8
MERCREDI 4 MAI												
8 h - 12 h	PHYSIQUE - CHIMIE	4 h	7	-	7	7	7	7	2	6	8	6
14 h - 17 h	LANGUE VIVANTE A	3 h	4	2	4	4	4	4	2	4	8	6
17 h 30 - 18 h 30	LANGUE VIVANTE B (1)	1 h	2	1	2	2	2	2	-	-	2	4
JEUDI 5 MAI												
8 h - 12 h	MATHEMATIQUES 2	4 h	12	8	12	12	12	12	2	12	11	8
14 h - 18 h	INFORMATIQUE OU SCIENCES INDUSTRIELLES (2)	4 h	7	2	7	7	7	7	2	7	4	4
VENDREDI 6 MAI 8 h - 12 h	PHYSIQUE	4 h	7	-	7	7	7	7	2	8	8	6
TO	OTAL ADMISSIBILITE		58	26	58	58	58	58	14	58	60	46

⁽¹⁾ Epreuve facultative: seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte.

⁽²⁾ Au choix du candidat lors de l'inscription sur Internet.

⁽³⁾ ESM Saint-Cyr: les intitulés des épreuves et leurs coefficients font l'objet d'un arrêté modificatif à paraître. Voir page spécifique ESM pour le choix de la langue vivante A. La note de la langue vivante B est prise en compte uniquement pour l'admission et n'est pas éliminatoire. Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte.

FILIERE PC

			COEFFICIENT										
DATE	EPREUVE	DUREE	CCP Physique	CCP Chimie	EEIGM Nancy	ENSCI Limoges	Grenoble INP Génie industriel	ENSGSI Nancy	ENSISA Mulhouse	ENSTIB Epinal	EOST Strasbourg	Ecole de l'Air	ESM St Cyr (2)
MARDI 3 MAI													
8 h - 12 h	FRANÇAIS - PHILOSOPHIE	4 h	9	9	6	9	9	9	9	2	9	10	8
14 h - 18 h	MATHEMATIQUES	4 h	14	14	12	14	14	14	14	3	14	13	11
MERCREDI 4 MAI													
8 h - 12 h	PHYSIQUE	4 h	15	8	12	15	15	15	15	3	16	13	9
14 h - 17 h	LANGUE VIVANTE A	3 h	4	4	6	4	4	4	4	2	4	8	6
17 h 30 - 18 h 30	LANGUE VIVANTE B (1)	1 h	2	2	6	2	2	2	2	-	1	2	4
JEUDI 5 MAI													
8 h - 12 h	MODELISATION DE SYSTEMES PHYSIQUES OU CHIMIQUES	4 h	8	8	6	8	8	8	8	2	8	8	6
14 h - 18 h	CHIMIE	4 h	8	15	12	8	8	8	8	2	7	8	6
	TOTAL ADMISSIBILITE	-	58	58	60	58	58	58	58	14	58	60	46

⁽¹⁾ Epreuve facultative : seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte excepté pour l'EEIGM : épreuve obligatoire.

⁽²⁾ ESM Saint-Cyr: les intitulés des épreuves et leurs coefficients font l'objet d'un arrêté modificatif à paraître. Voir page spécifique ESM pour le choix de la langue vivante A. La note de la langue vivante B est prise en compte uniquement pour l'admission et n'est pas éliminatoire. Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte.

FILIERE PSI

							COEFF	ICIENT				
DATE	EPREUVE	DUREE	CCP	EEIGM Nancy	ENSCI Limoges	Grenoble INP Génie industriel	ENSGSI Nancy	ENSISA Mulhouse	ENSTIB Epinal	EOST Strasbourg	Ecole de l'Air	ESM St Cyr (2)
MARDI 3 MAI												
8 h - 12 h	FRANÇAIS - PHILOSOPHIE	4 h	9	6	9	9	9	9	2	9	10	8
14 h - 18 h	MATHEMATIQUES	4 h	9	11	11	11	9	11	2	14	12	8
MERCREDI 4 MAI												
8 h - 12 h	PHYSIQUE - CHIMIE	4 h	9	11	11	11	9	11	2	14	12	8
14 h - 17 h	LANGUE VIVANTE A	3 h	4	6	4	4	4	4	2	4	8	6
17 h 30 - 18 h 30	LANGUE VIVANTE B (1)	1 h	2	6	2	2	2	2	-	-	2	4
JEUDI 5 MAI												
8 h - 12 h	MODELISATION ET INGENIERIE NUMERIQUE	4 h	9	8	9	9	9	9	2	7	7	6
14 h - 18 h	SCIENCES INDUSTRIELLES DE L'INGENIEUR	4 h	12	8	9	9	12	9	2	6	7	6
VENDREDI 6 MAI												
8 h - 11 h	INFORMATIQUE	3 h	6	4	5	5	6	5	2	4	4	4
TC	OTAL ADMISSIBILITE	•	58	60	58	58	58	58	14	58	60	46

⁽¹⁾ Epreuve facultative : seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte excepté pour l'EEIGM : épreuve obligatoire

⁽²⁾ ESM Saint-Cyr: les intitulés des épreuves et leurs coefficients font l'objet d'un arrêté modificatif à paraître. Voir page spécifique ESM pour le choix de la langue vivante A. La note de la langue vivante B est prise en compte uniquement pour l'admission et n'est pas éliminatoire. Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte.

FILIERE TSI

DATE	EPREUVE	DUREE		COEFFICIENT																				
			CCP	ECAM	EIL Côte d'Opale	EIVP Paris	INP - ENI Tarbes	ENS Cachan	ENS Rennes	ENSAIT Roubaix	ENSGSI	ENSISA Mulhouse	ENSTIB Epinal	ENTPE Lyon	ESB Nantes	ESIGELEC Rouen	ESIREM Dijon	ESTIA Bidart	ESTP Paris	ISAT Nevers	ISEP Paris	ISIS Castres	RESEAU POLYTECH	3iL Ingénieurs
MARDI 3 MAI																								
8 h - 12 h	FRANÇAIS - PHILOSOPHIE	4 h	9	9	9	8	-	4 (2)	4 (2)	5	9	9	2	8	5	4	4	4	9	4	3	9	2	3
14 h - 18 h	MATHEMATIQUES	4 h	8	10	10	7	2	6	6	10	8	10	2	7	4	4	4	4	10	8	3	10	3	5
MERCREDI 4 MAI																								
8 h - 12 h	PHYSIQUE - CHIMIE	4 h	10	12	10	9	2	4	4	8	10	12	2	7	4	4	4	4	12	6	3	10	3	4
14 h - 17 h	LANGUE VIVANTE A	3 h	4	4	6	2	2	2 (2)	2 (2)	5	4	4	2	2	5	3	4	4	4	3	2	6	2	3
17 h 30 - 18 h 30	LANGUE VIVANTE B (1)	1 h	2	-	2	-	-	-	-	-	2	2	-	-	-	-	2	4	2	1	-	2	-	-
JEUDI 5 MAI																								
8 h - 11 h	MODELISATION	3 h	8	8	6	7	-	4	4	4	8	8	2	7	2	3	4	4	8	4	3	6	-	3
14 h - 17 h	INFORMATIQUE	3 h	4	3	5	1	-	2	2	4	4	3	2	1	-	2	4	2	3	4	2	5	2	5
VENDREDI 6 MAI																								
8 h - 14 h	SCIENCES INDUSTRIELLES DE L'INGENIEUR	6 h	15	12	12	7	8	8	8	4	15	12	2	7	5	5	8	4	12	12	4	12	4	5
TOTAL	ADMISSIBILITE		58	58	58	41	14	24	24	40	58	58	14	39	25	25	32	26	58	41	20	58	16	28

⁽¹⁾ Epreuve facultative: seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte.

⁽²⁾ Note prise en compte uniquement pour l'admission.

FILIERE TPC

DATE	EPREUVE	DUREE	COEFFICIENT
MARDI 3 MAI			
8 h - 12 h	FRANÇAIS - PHILOSOPHIE	4 h	9
14 h - 18 h	MATHEMATIQUES	4 h	12
MERCREDI 4 MAI			
8 h - 12 h	PHYSIQUE	4 h	13
14 h - 17 h	LANGUE VIVANTE A	3 h	4
17 h 30 - 18 h 30	LANGUE VIVANTE B (1)	1 h	2
JEUDI 5 MAI			
8 h - 12 h	MODELISATION	4 h	7
14 h - 18 h	CHIMIE	4 h	13
TO	TAL ADMISSIBILITE		58

⁽¹⁾ Epreuve facultative: seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte.

1 - EPREUVES PAR FILIERE

L'absence à une épreuve orale est éliminatoire et entraîne l'exclusion immédiate du concours.

La langue vivante à l'oral est identique à la langue vivante obligatoire (langue vivante A) à l'écrit.

Pour les épreuves scientifiques, l'examinateur est seul juge de l'opportunité de l'utilisation de la calculatrice personnelle du candidat en fonction de la nature du sujet à traiter.

Points de bonification : les candidats inscrits pour la première fois en 2^e année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2015 bénéficient de 70 points de bonification à l'issue des épreuves orales.

Toute 2^e année d'études supérieures ayant donné lieu à une inscription est comptée dans sa totalité.

1.1 Filière MP

Enrouse		Coefficient	
Epreuve	ССР	ENSAI	Ecole de l'Air
Mathématiques	14	8	13
Physique - chimie	12	-	11
Langue vivante A	6	3	-
TIPE - épreuve commune	8	5	7
Autres épreuves (1)	-	-	39
TOTAL ORAL	40	16	70
TOTAL ADMISSION	98	42	130

⁽¹⁾ Entretien, LV anglaise, épreuves sportives.

1.2 Filière PC

Francisco		Coefficient		
Epreuve	CCP Physique	CCP Chimie	Ecole de l'Air	
Mathématiques	8	}	11	
Chimie ou physique	g	13		
Langue vivante A	6 -			
TIPE - épreuve commune	8	8		
TP Physique ou chimie	g)	-	
Autres épreuves (1)	-		39	
TOTAL ORAL	4	0	70	
TOTAL ADMISSION	98	8	130	

⁽¹⁾ Entretien, LV anglaise, épreuves sportives.

Epreuve de TP : physique ou chimie, par tirage au sort, même pour les candidats inscrits à un seul concours (PC-Physique ou PC-Chimie). Lors des TP de chimie, le port de lunettes de protection et d'une blouse est obligatoire pendant les manipulations. Il est interdit aux candidats de sortir pendant la première demi-heure de l'épreuve. Si l'interrogation orale s'appuie sur la physique, le TP porte sur la chimie et inversement.

1.3 Filière PSI

Enrouvo	Coeff	icient
Epreuve	ССР	Ecole de l'Air
Mathématiques	8	11
Physique - chimie	8	13
TP Sciences industrielles de l'ingénieur	10	-
Langue vivante A	6	-
TIPE - épreuve commune	8	7
Autres épreuves (1)	-	39
TOTAL ORAL	40	70
TOTAL ADMISSION	98	130

⁽¹⁾ Entretien, LV anglaise, épreuves sportives.

1.4 Filière TSI

	Coefficient										
Epreuve	CCP	EIVP	ENS	ENS	ESTP	ISAT	RESEAU				
		Paris	Cachan	Rennes	Paris	Nevers	POLYTECH				
Mathématiques	9	-	5	5	-	-	-				
Physique - chimie	7	-	5	5	-	-	-				
Langue vivante A	6	-	2	2	-	-	-				
TIPE - épreuve commune	8	5	3	3	5	4	4				
TP Sciences industrielles de l'ingénieur	10	-	8	8	-	-	-				
TOTAL ORAL	40	5	23	23	5	4	4				
Total épreuves écrites d'admission	-	-	6 (1)	6 (1)	-	-	-				
TOTAL ADMISSION	98	46	53	53	63	45	20				

⁽¹⁾ Prise en compte pour l'admission de la note de français (coefficient 4) et de langue vivante (coefficient 2) obtenues à l'écrit.

1.5 Filière TPC

Epreuve	Coefficient
Mathématiques	8
Chimie ou physique	9
TP Physique ou chimie	9
Langue vivante A	6
TIPE - épreuve commune	8
TOTAL ORAL	40
TOTAL ADMISSION	98

Epreuve de TP: physique ou chimie, par tirage au sort. Lors des TP de chimie, le port de lunettes de protection et d'une blouse est obligatoire pendant les manipulations. Il est interdit aux candidats de sortir pendant la première demi-heure de l'épreuve. Si l'interrogation orale s'appuie sur la physique, le TP porte sur la chimie et inversement.

2 - EPREUVES SPECIFIQUES CCP

2.1 Calendrier

Les épreuves orales se dérouleront à Paris (ou en banlieue), Versailles concernant la filière TSI, pour :

- les filières MP, PC et PSI : entre le 20 juin et le 16 juillet 2016 ;
- la filière TSI: entre le 29 juin et le 7 juillet 2016;
- la filière TPC : du 17 au 20 juin 2016.

Les lieux de passage seront affichés sur Internet. Les dates de passage seront communiquées le **14 juin à 14 heures** sur Internet.

Afin d'éviter au maximum les chevauchements d'épreuves orales, une coordination est réalisée entre : le concours commun Mines-Ponts, les Concours Communs Polytechniques, la banque Centrale-Supélec, l'Ecole Polytechnique, les ENS, e3a et l'épreuve commune de TIPE.

En cas de problème, une permanence téléphonique est assurée au 05 62 47 33 43. La contacter si nécessaire.

2.2 Convocation

Pour obtenir un créneau et l'heure de convocation correspondante, les candidats devront impérativement s'accueillir sur Internet l'avant-veille de l'épreuve. Les candidats auront ainsi connaissance du planning indicatif de leurs épreuves (« accueil »). Tout candidat n'ayant pas effectué son accueil sera considéré comme démissionnaire.

2.3 Feuille de passage

Chaque candidat doit impérativement retirer sa feuille de passage sur le lieu des épreuves orales à l'horaire affiché sur Internet. Les candidats ne se présentant pas pour retirer leur feuille de passage à l'heure indiquée seront exclus du concours. Seuls les horaires figurant sur cette feuille de passage font foi.

2.4 Obligations

Les candidats, munis d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire français) avec **photographie récente**, doivent être présents sur le lieu de l'épreuve à l'heure indiquée, soit un quart d'heure avant le début de l'interrogation. Les horaires d'interrogation doivent impérativement être respectés sous peine d'exclusion. Pendant les épreuves, les téléphones portables doivent être éteints et rangés hors de portée.

3 - EPREUVE COMMUNE D'EVALUATION DES TRAVAUX D'INITIATIVE PERSONNELLE ENCADRES (TIPE)

3.1 - Généralités

L'épreuve d'évaluation des TIPE est organisée en commun par le Concours Centrale-Supélec, les Concours Communs Polytechniques, le Concours Commun Mines-Ponts et la Banque filière PT (Physique Technologie). Cette épreuve est également utilisée par d'autres concours.

Lors de l'épreuve sont évaluées les qualités et les compétences développées au cours de la formation (arrêté du 03/07/1995).

3.2 - Nature de l'épreuve

L'épreuve comporte : (1) une préparation en loge de 2 heures 15,

- (2) une prestation orale de 40 minutes.
- (1) Pendant la préparation, le candidat étudie un dossier scientifique qui lui a été remis à l'entrée en loge.
- (2) La prestation orale comporte deux parties, dont les présentations devant les examinateurs sont obligatoires :
 - l'une est basée sur l'analyse, la synthèse, la critique et l'exploitation éventuelles du **Dossier scientifique** (partie D),
 - l'autre (partie C) permet au Candidat de faire apprécier le TIPE qu'il a lui-même réalisé pendant l'année scolaire écoulée et qui a conduit à la rédaction d'une fiche synoptique présentant brièvement son travail de l'année et destinée à l'information des examinateurs.

L'ordre de succession des deux parties est laissé au choix du candidat.

Chacune des deux parties, d'une durée de 20 minutes, est divisée en deux temps : 10 minutes pendant lesquelles le candidat fait un exposé, 10 minutes pendant lesquelles les examinateurs conduisent le dialogue. Les deux parties de la prestation orale sont complémentaires, elles ont autant d'importance l'une que l'autre dans l'attribution de la note finale. Le candidat qui ne présente pas l'une des deux parties se verra attribuer la note zéro à l'épreuve.

3.3 - Modalités pratiques de déroulement de l'épreuve

L'épreuve de TIPE se déroulera à Paris entre le 20 juin et le 17 juillet 2016 (filière PT : entre le 20 juin et le 10 juillet, TSI : entre le 29 juin et le 7 juillet). Les candidats doivent prendre leurs dispositions pour répondre à leur convocation.

Une fiche synoptique doit être saisie par le candidat avant le **23 mai 2016 17 heures** sur le site Internet : http://www.scei-concours.fr/ rubrique "Fiche synoptique"; cette rubrique sera disponible à partir du 20 janvier 2016. Il est de la responsabilité du candidat de s'assurer que sa fiche a bien été enregistrée. Une fiche synoptique non enregistrée entraînera l'attribution de la note zéro à l'épreuve.

Pour les candidats scolarisés, elle doit être validée par l'un des professeurs ayant encadré le travail ; cette validation devra être réalisée sur Internet entre le 24 mai et le 3 juin 2016 17 heures. Pour les candidats libres, la validation sera examinée, le jour de l'épreuve, par le Président de l'épreuve. Une fiche synoptique non traitée, non validée ou refusée pourra entraîner une incidence sur l'évaluation pouvant aller jusqu'à l'attribution de la note zéro à l'épreuve.

La date et le lieu de l'épreuve seront disponibles à partir du **14 juin 2016 à 14 heures** par internet : http://www.scei-concours.fr/. Pour obtenir un créneau et l'heure de convocation correspondante, le candidat devra **impérativement**, l'avant-veille du jour de passage de l'épreuve, se connecter par Internet. En cas de difficulté, le candidat peut téléphoner au 05 62 47 33 43 de 07 heures à 21 heures. Le candidat doit se présenter à la date, à l'heure et au lieu indiqués. Aucune demande de changement de date n'est acceptée. Le candidat doit prévoir une durée de 3 heures 45 dans les locaux.

Aucune convocation n'est envoyée au candidat.

Dès son arrivée, au moment de l'appel, le candidat doit présenter une pièce d'identité avec photographie récente : carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire français ; il reçoit un dossier à préparer. Le candidat doit se munir de crayons, stylos, transparents A4 pour rétroprojecteur, feutres pour transparents, etc. (seul le papier brouillon est fourni). Le candidat peut apporter, pour cette épreuve, les documents qu'il aura éventuellement préparés durant l'année (textes, photos, transparents...) pour servir, s'il le désire, de support à son exposé sur le travail effectué dans l'année. Par contre, l'apport de tout produit et de tout objet est interdit. Le non-respect de ces consignes pourra être sanctionné par le jury.

L'usage de calculatrice, ordinateur, téléphone (éteint, rangé et hors de portée) ou de tout objet permettant de communiquer est interdit.

Pour la présentation, il dispose d'un tableau et d'un rétroprojecteur.

À l'issue de l'épreuve, le candidat doit remettre aux examinateurs le dossier scientifique.

Tout ce que le candidat aura présenté aux examinateurs pourra être retenu en vue de sa destruction.

3.4 - Réclamations portant sur l'épreuve commune de TIPE

Toutes réclamations, portant sur le déroulement de l'épreuve, doivent être effectuées par écrit, de préférence sur le lieu même de l'épreuve et remises au Président de l'épreuve ou à son représentant dans les 48 heures suivant l'interrogation.

Les réclamations portant sur une éventuelle erreur de report de note devront être adressées <u>par courrier</u> à : SCEI - Epreuve TIPE - CS 44410 - 31405 Toulouse cedex 4 ou par télécopie au 05 34 32 32 34.

Date limite d'envoi : le samedi 23 juillet 2016 (cachet de la Poste faisant foi).

3.5 - Fraude

En cas de fraude, la Commission Disciplinaire de CentraleSupélec sera saisie.

3.6 - Thème pour les concours 2016

Pour l'année 2015-2016 le thème TIPE commun aux filières BCPST, MP, PC, PSI, PT, TB, TPC et TSI est intitulé : **Structures : organisation, complexité, dynamique.**

Arrêté du 26-01-2015 (B.O.E.N. N°8 du 19/02/2015).

(Site Internet: http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=86079)

3.7 - Rapports de l'épreuve

Il est vivement recommandé aux candidats de visiter la rubrique TIPE sur le site http://www.scei-concours.fr/. Ils y trouveront toutes les recommandations et consignes : le présent règlement de l'épreuve, les recommandations aux candidats, les rapports des épreuves et des exemples de dossiers scientifiques des années précédentes.

4 - PUBLICATION DES RESULTATS D'ADMISSION CCP

4.1 Résultats d'admission

Les résultats aux concours sont publics : aucun candidat ne peut donc s'opposer à la publication des résultats sur quelque support que ce soit. Aucun résultat n'est adressé aux candidats par écrit.

Les résultats à l'issue des épreuves orales seront publiés le **21 juillet 2016 à 20 heures** sur Internet (ccp.scei-concours.fr).

4.2 Réclamations portant sur les épreuves orales spécifiques CCP

Les réclamations portant sur la conformité aux programmes (ou sur tout autre motif lié à l'interrogation ellemême) doivent être effectuées par écrit sur le lieu même des épreuves et immédiatement après l'épreuve incriminée; la réclamation sera remise au Président de filière (ou son représentant). Après le 16 juillet 2016 - 18 h, les réclamations de cette nature ne seront pas considérées.

A la publication des résultats, les réclamations ne porteront plus que sur une éventuelle erreur de report de notes. Les réclamations, accompagnées d'une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité, doivent être formulées par courrier au SCCP - CS 44410 - 31405 Toulouse cedex 4 ou par télécopie au 05 34 32 32 34. Il n'est répondu qu'aux réclamations émanant des candidats eux-mêmes et pour les questions les concernant personnellement.

Date limite d'envoi : le samedi 23 juillet 2016 (cachet de la Poste faisant foi).

(à confirmer par l'arrêté annuel à paraître)

Pour les places offertes sur la filière PT, consulter le livret PT.

ECOLES	ECOLES Nombre de places					
(par ordre alphabétique de ville)	MP	PC-PH	PC-CH	PSI	TSI	TPC
Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques de Besançon - ENSMM	43	25		54	19	
Ecole Nationale Supérieure de Chimie, de Biologie et de Physique de Bordeaux - Bordeaux INP - ENSCBP			47			1
Ecole Nationale Supérieure d'Electronique, Informatique, Télécommunications, Mathématiques et Mécanique de Bordeaux - Bordeaux INP - ENSEIRB - MATMECA	148	37		55	8	
Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Caen - ENSI Caen	50	22	30	18	2	2
Ecole Internationale des Sciences du Traitement de l'Information de Cergy - Pau - EISTI (1)	40	15		19		
SIGMA Clermont-Ferrand – (ex ENSCCF)			36			2
Institut Supérieur d'Informatique, de Modélisation et de leurs Applications de Clermont- Ferrand - ISIMA	40	8		12	5	
Ecole Supérieure de Chimie Organique et Minérale de Compiègne - ESCOM (2)						3
Ecole Nationale Supérieure de l'Energie, l'Eau et l'Environnement - Grenoble INP - Ense3	70	60		80	3	
Ecole Nationale Supérieure d'Informatique et de Mathématiques Appliquées - Grenoble INP - Ensimag	120	10		10		
Ecole Nationale Supérieure des Systèmes Avancés et Réseaux - Grenoble INP - Esisar	11	6		12		
Ecole Internationale du Papier, de la Communication Imprimée et des Biomatériaux - Grenoble INP - Pagora	10	18		11	1	5
Ecole Nationale Supérieure de Physique, Electronique et Matériaux - Grenoble INP - Phelma	96	103		77	4	
Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Lille - ENSCL			40			2
Ecole Supérieure de Chimie, Physique, Electronique de Lyon - CPE Lyon (3)	12	8	45	12	2	3
Institut Textile et Chimique de Lyon - ITECH (4)						4
Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier - ENSCM			60			4
Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Mulhouse - ENSCMu			40			3
Ecole Nationale Supérieure d'Electricité et de Mécanique de Nancy - ENSEM	44	27		45	6	2
Ecole Nationale Supérieure de Géologie de Nancy - ENSG	5	10		5		
Ecole Nationale Supérieure des Industries Chimiques de Nancy - ENSIC	5		50	7		
Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Paris - Chimie ParisTech	3		62			2
Supméca Paris	44	19		45	3	
Ecole Nationale Supérieure en Génie des Technologies Industrielles de Pau - ENSGTI	10	12		12		3
Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Poitiers - ENSI Poitiers	23	17	21	27	4	2
Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique de Poitiers - ISAE-ENSMA	55	28		58	2	
Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Rennes - ENSCR			40			
Ecole Européenne de Chimie, Polymères et Matériaux de Strasbourg - ECPM			45			3
Ecole Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg - ENGEES	13	15		15		
TELECOM PHYSIQUE Strasbourg	31	31		28	6	
SeaTech Toulon	18	15		25	3	3
Ecole Nationale Supérieure d'Electrotechnique, d'Electronique, d'Informatique, d'Hydraulique et des Télécommunications de Toulouse - INP - ENSEEIHT	135	43		104	2	
Ecole Nationale Supérieure des Ingénieurs en Arts Chimiques Et Technologiques de Toulouse - INP - ENSIACET	28	27	97	26		2
Ecole Nationale de l'Aviation Civile de Toulouse - ENAC (5)	45	22		39		
Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs en Informatique, Automatique, Mécanique Energétique et Electronique de Valenciennes - ENSIAME	35	25		49	16	2
Nombre total de places offertes	1134	603	613	845	86	48

⁽¹⁾ les frais de scolarité sont de l'ordre de 7 180 \in / an (3 590 \in pour les boursiers de l'Etat pour la 1^{re} année) - (2) les frais de scolarité sont de l'ordre de 6 320 \in / an

Un catalogue, présentant les 33 écoles, est remis aux candidats lors des épreuves orales. Les liens vers les sites de ces écoles sont regroupés sur le site internet ccp : ccp.scei-concours.fr.

⁽³⁾ les frais de scolarité sont de l'ordre de 6 100 €/ an - (4) les frais de scolarité sont de l'ordre de 6 500 €/ an

⁽⁵⁾ les frais de scolarité pour les élèves étrangers non ressortissants d'un pays de l'Union européenne sont de l'ordre de 8 700 € / an.

VI - PLACES OFFERTES AUX ECOLES EN BANQUE D'EPREUVES

(à confirmer par l'arrêté annuel à paraître)

ECOLES	Nombre de places			
ECOLES	MP	PC	PSI	TSI
ECAM Rennes				5
EEIGM Nancy	10			
EIL Côte d'Opale				15
EIVP Paris				7
INP- ENI Tarbes				8
ENS Cachan				4
ENS Rennes				2
ENSAI Rennes	69			
ENSAIT Roubaix				6
ENSCI Limoges		45		
Grenoble INP – Génie Industriel	80			
ENSGSI Nancy – Lorraine INP	38			
ENSISA Mulhouse	15	22	28	15
ENSTIB Epinal	6	6	9	7
ENTPE Lyon				6
EOST Strasbourg	11	12	4	
ESB Nantes				10
ESIGELEC Rouen				30
ESIREM Dijon				8
ESTIA Bidart				25
ESTP Paris				18
ISAT Nevers				11
ISEP Paris				6
ISIS Castres				2
RESEAU POLYTECH				65
3iL Ingénieurs				6
ECOLE DE L'AIR Salon	56			
ESM Saint-Cyr	65			

1 - ECAM Rennes (TSI)

L'ECAM Rennes est une école d'Ingénieur généraliste habilitée par la CTI et membre de la Conférence des Grandes Ecoles. Elle offre une formation pluridisciplinaire en matériaux, génie industriel, robotique, informatique, réseaux et télécommunications, génie électrique et automatismes, génie mécanique et énergétique.

Riches d'une formation scientifique de haut niveau, reconnue par les professionnels, les ingénieurs diplômés de l'ECAM Rennes sont aussi préparés à l'exercice des responsabilités, à la gestion de projets et au Management. En contact permanent avec les entreprises tout au long du cursus (7 projets, 50 semaines de stages obligatoires, parrainage professionnel,...) et ouverts à l'international (stages, semestre d'études, bi-diplômes,...), ils bénéficient d'opportunités de carrières très variées dans de nombreux secteurs d'activité (automobile, aéronautique, BTP, informatique, énergie,...), en France et à l'étranger. La valeur ajoutée de l'école est l'accompagnement personnalisé pour chaque élève dans la mise en œuvre de son projet professionnel.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 6.

Frais de dossier : outre les frais de dossier communs requis pour l'accès aux banques d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (40 € pour les non boursiers, 10 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

▶ EPREUVES ECRITES

Convocation: voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : les épreuves écrites sont communes à celles des concours communs polytechniques pour cette même filière (voir page 12).

Résultats: le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats sont publiés sur le site internet: ccp.scei-concours.fr.

► EPREUVE ORALE

Convocation: les convocations à l'épreuve orale sont envoyées individuellement par l'école aux candidats admissibles. Chaque candidat admissible est convoqué pour un entretien organisé par l'école dans ses locaux à Rennes.

Epreuve:

EPREUVE	COEFFICIENT
Entretien avec un jury	10
TOTAL ORAL	10
TOTAL ADMISSION	68

L'entretien de motivation relève d'un échange entre le candidat et les membres du jury composé d'un permanent de l'école et d'un professionnel exerçant dans l'industrie. L'objectif est de comprendre les motivations du candidat, la nature de son projet professionnel, sa personnalité, son ouverture d'esprit, sa capacité à travailler en équipe, son aisance relationnelle, ...

Résultats: le jury du concours fixe la barre d'admission. Les résultats définitifs sont envoyés individuellement aux candidats par l'ECAM Rennes.

▶ BONIFICATION

Aucune bonification n'est accordée.

▶ INTEGRATION

COORDONNEES	PLACES OFFERTES 2016
ECAM Rennes	-
Campus de Ker Lann - Bruz - CS 29128 - 35091 Rennes cedex 9	3
Tél: 02 99 05 84 00	

2 - EEIGM Nancy (PC, PSI)

L'EEIGM est un consortium de 6 universités européennes qui forme des ingénieurs spécialisés en génie des matériaux (métaux, polymères, céramiques, verres et composites). Avec une forte culture européenne et maîtrisant 4 langues européennes (français, anglais, allemand, espagnol), les élèves obtiennent un diplôme cosigné par les universités partenaires. Tous les étudiants accomplissent au moins 12 mois à l'étranger et certains peuvent même obtenir un double diplôme.

La formation EEIGM couvre un large éventail de spécialités dans le domaine des matériaux (recyclage des matériaux, matériaux pour l'énergie, matériaux intelligents, biomatériaux,...). Les ingénieurs EEIGM occupent des fonctions de cadre en R&D ou en production, aussi bien en France qu'à l'international.

▶ INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 6.

Attention : 2 langues vivantes sont obligatoires pour se présenter au concours de l'EEIGM, l'une étant obligatoirement l'anglais. Le candidat devra également préciser lors de l'inscription la langue vivante choisie à l'oral. Le choix est définitif.

Frais de dossier : outre les frais de dossier communs requis pour l'accès aux banques d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (52 € pour les non boursiers, 26 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

EPREUVES ECRITES

Convocation: voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves: les candidats à l'EEIGM concourent soit dans la banque d'épreuves PC, soit dans la banque d'épreuves PSI (voir pages 10 et 11). Attention, les candidats doivent **obligatoirement** passer l'épreuve "Langue vivante B". **Toute absence à cette 2**e épreuve de langue vivante est éliminatoire.

Résultats: pour chacune des deux filières, l'EEIGM fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales.

Les résultats d'admissibilité à l'épreuve orale sont publiés sur le site Internet de l'école :

http://www.eeigm.univ-lorraine.fr et sur le site : ccp.scei-concours.fr.

► EPREUVE ORALE

Convocation : chaque candidat admissible s'inscrit pour l'oral sur le site Internet de l'école :

http://www.eeigm.univ-lorraine.fr.

Epreuve : elle se déroulera à Nancy dans les locaux de l'école les lundi 27, mardi 28, mercredi 29, jeudi 30 juin et vendredi 1^{er} juillet 2016.

- 1^{re} partie (10 min): conversation **soit en anglais, soit en allemand, soit en espagnol** au choix lors de l'inscription. Tout candidat doit avoir un niveau minimal B1 en anglais et un niveau minimal A2 en allemand ou en espagnol.
- 2^e partie (15 min) : entretien autour d'un thème scientifique destiné à évaluer les connaissances, l'esprit de synthèse, la personnalité et la motivation du candidat.

Résultats: pour l'admission finale à l'EEIGM, la note prend en compte la moyenne des épreuves écrites (coefficient 0,7) et la note de l'oral (coefficient 0,3). Le jury du concours fixe la barre d'admission, unique pour les deux filières PC et PSI. Les résultats sont publiés sur le site Internet de l'école: http://www.eeigm.univ-lorraine.fr et sur le site: ccp.scei-concours.fr.

▶ BONIFICATION

Aucune bonification n'est accordée.

► INTEGRATION

COORDONNEES	PLACES OFFERTES 2016
Ecole Européenne d'Ingénieurs en Génie des Matériaux 6 rue Bastien Lepage - 54010 Nancy cedex	10
Tél: 03 83 36 83 00 - Fax: 03 83 36 83 36 E-mail: jean-luc.six@univ-lorraine.fr	(sans répartition établie entre PC et PSI)

3 - EIL Côte d'Opale Calais-Longuenesse (TSI)

L'EIL Côte d'Opale est une école publique d'ingénieurs proposant une formation généraliste en sciences et technologies avec 2 spécialités : **informatique et génie industriel.**

La spécialité « informatique » a pour objectif de former des ingénieurs capables d'intervenir lors de la conception, la mise en œuvre, l'exploitation et l'intégration de systèmes numériques d'information et de communication dans leur environnement. Les métiers liés à l'informatique nécessitent des compétences dans les sciences et technologies de l'Information. 2 parcours sont proposés : ingénierie logicielle et informatique industrielle.

La spécialité « génie industriel » a pour objectif de former des ingénieurs capables de gérer une ligne de production dans les différents secteurs de l'industrie. Les métiers de la production nécessitent des compétences dans les domaines des sciences et techniques de l'ingénieur : énergie et développement durable, génie automatique et robotique, management industriel, mécanique et procédés. 3 parcours sont proposés : production d'énergie, production industrielle et conception.

En complément de l'enseignement de ces 2 spécialités scientifiques et technologiques, l'élève ingénieur est formé aux grandes fonctions de l'entreprise : droit et innovation, entrepreneuriat, marketing et communication, recherche et développement, ressources humaines. Pour les 2 spécialités : 10 mois de stage pendant les 3 ans - 2 langues vivantes : LV1 : Anglais – LV2 : Allemand, Espagnol, Russe, Néerlandais ou Français (pour les non francophones) - 8 semaines minimum à l'étranger avec possibilité d'effectuer un semestre d'études et/ou co-diplôme à l'étranger (Australie, Belgique, Bulgarie, Canada, Espagne, Finlande, Maroc, Norvège, Pologne, Roumanie, Suède, ...).

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 6.

Frais de dossier : outre les frais de dossier communs requis pour l'accès aux banques d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (30 € pour les non boursiers, 15 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

EPREUVES ECRITES

Convocation: voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : les épreuves écrites sont pour la plupart communes à celles des concours communs polytechniques pour cette même filière (voir page 12).

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés sur Internet : ccp.scei-concours.fr.

► EPREUVE ORALE

Convocation: les candidats admissibles à l'oral sont convoqués par courrier. L'entretien de motivation a lieu du 22 juin au 1^{er} juillet 2016 à Paris et/ou à Longuenesse au choix du candidat. Il se déroule sur une demi-journée.

Epreuve:

EPREUVE	COEFFICIENT
Entretien de motivation	29
TOTAL ORAL	29
TOTAL ADMISSION	87

L'entretien dure 20 minutes, le jury est composé d'un représentant de la direction, d'un professeur et d'un ancien de l'EIL Côte d'Opale.

Résultats: les résultats seront envoyés par e-mail aux candidats classés.

▶ BONIFICATION

Aucune bonification n'est accordée.

► INTEGRATION

COORDONNEES	PLACES OFFERTES 2016
EIL Côte d'Opale	
Campus de Calais : spécialité informatique	5
50 rue Ferdinand Buisson - CS 30613 - 62228 Calais cedex. Tél : 03 21 17 10 02	
Campus de Longuenesse : spécialité génie industriel	10
La Malassise - CS 50109 - 62968 Longuenesse cedex. Tél : 03 21 38 85 13	
E-mail: contact@eilco-ulco.fr - internet: www.eilco-ulco.fr	

4 - EIVP Paris (TSI)

L'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris a été fondée en 1959 pour doter la ville de Paris d'un corps d'ingénieurs spécialisés dans le génie urbain, dont elle est aujourd'hui, l'école de référence. En 1986, l'EIVP s'ouvre aux élèves de la filière « civile » qui représentent 87 % des élèves ingénieurs à la rentrée scolaire 2015.

L'EIVP est associée à l'Ecole des Ponts ParisTech depuis 2011 (décret n° 2011-516 du 11 mai 2011) et est membre, depuis 2009, de la Communauté des Universités et établissements Université Paris-Est (loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 - ancien PRES UPE) dont les conventions d'association ont été renouvelées et du pôle ADVANCITY.

Le diplôme d'ingénieur de l'EIVP est habilité par la CTI (Commission des Titres d'Ingénieurs). L'Ecole est par ailleurs membre de la CGE (Conférence des Grandes Ecoles).

La formation à l'EIVP propose un cursus d'ingénieur en 3 ans et la possibilité de poursuivre en thèse de doctorat. Elle offre un bi-cursus d'ingénieur-architecte en 5 ans. Il est également possible de suivre un double-diplôme avec des écoles ou universités françaises et internationales.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 6.

Frais de dossier : outre les frais de dossier communs requis pour l'accès aux banques d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (50 € pour les non boursiers, 15 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

EPREUVES ECRITES

Convocation: voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : les épreuves écrites sont pour la plupart communes à celles des concours communs polytechniques (voir

page 12)

Résultats: le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés exclusivement sur Internet ccp.scei-concours.fr et sur www.eivp-paris.fr.

► EPREUVE ORALE

Convocation : les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation individuelle. Les dates de passage seront disponibles sur le site Internet ccp.scei-concours.fr.

Epreuve:

EPREUVE	COEFFICENT
TIPE-Epreuve commune	5
TOTAL ORAL	5
TOTAL ADMISSION	46

Résultats: le jury du concours fixe la barre d'admission. Les résultats des épreuves orales ne sont pas envoyés individuellement aux candidats. Ils seront disponibles sur Internet ccp.scei-concours.fr et sur www.eivp-paris.fr. Les candidats absents à l'épreuve de TIPE ne seront pas classés par le jury d'admission.

▶ BONIFICATION

Aucune bonification n'est accordée.

► INTEGRATION

COORDONNEES	PLACES OFFERTES 2016	
EIVP 80 rue Rébeval - 75019 Paris Tél : 01 56 02 61 00 - Fax : 01 56 02 61 25 EIVP Civil	7	

5 - INP - ENI Tarbes (TSI)

L'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Tarbes (INP-ENIT) est une école publique (frais de scolarité : droits universitaires) généraliste créée en 1963 et habilitée par la Commission des Titres d'Ingénieurs (CTI). Depuis 2002, l'ENIT est rattachée à l'Institut National Polytechnique de Toulouse (INPT).

Le projet pédagogique de l'INP-ENIT est de former un ingénieur polyvalent, en génie mécanique et génie industriel, de forte culture et ouverture, capable de concevoir, de mettre en œuvre et de conduire les systèmes industriels complexes et les équipements de production, dans le respect de l'environnement et de la sécurité. L'apprentissage de compétences métiers est accompagné de l'acquisition de qualités de savoir être, savoir agir et interagir, savoir manager et, surtout, savoir évoluer. Nos ingénieurs sont capables de s'insérer rapidement dans un environnement professionnel: un an de stage cumulé. Dès la deuxième année, cinq options sont proposées: Génie mécanique, Matériaux, Bâtiment Travaux Public, Génie Industriel et Conception de Systèmes intégrés. Possibilité d'effectuer 6 mois de stage et/ou un semestre d'études à l'étranger (100 partenaires).

Nouveau : la dernière année peut se faire en contrat de professionnalisation (élève salarié en alternance dans une entreprise).

L'INP-ENIT possède un laboratoire de recherche le LGP. La présence de ce laboratoire sur le campus garantit des échanges entre la recherche et l'enseignement et permet aux élèves ingénieurs de poursuivre en doctorat s'ils le désirent.

▶ INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 6.

Frais de dossier : outre les frais de dossier communs requis pour l'accès aux banques d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (25 € pour les non boursiers, 10 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

EPREUVES ECRITES

Convocation: voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : les épreuves écrites sont communes à celles des concours communs polytechniques pour cette même filière (voir page 12).

niiere (voir page 12).

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats sont publiés sur le site de l'INP-ENIT www.enit.fr

EPREUVE ORALE

Convocation: à la suite des épreuves écrites, le jury établit une liste des grand(e)s admissibles (dispensé(e)s d'épreuves orales) et une liste d'admissibles. Les admissibles devront passer une épreuve d'admission soit dans les locaux de l'école soit par visioconférence selon leur choix. Ils sont donc invités à prendre contact avec l'INP-ENIT dès le 16 juin 2016 pour fixer un rendez-vous d'entretien et obtenir toutes les indications pour organiser la visioconférence dans le cas où ce mode d'entretien est retenu. Les candidats ne recevront pas de courrier, ils doivent se connecter sur le site www.enit.fr pour savoir s'ils sont dispensés ou non d'oral.

L'épreuve se déroule du 27 juin 2016 au 10 juillet 2016.

Epreuve : les candidats sont évalués à travers un entretien de motivation de 25 min. La fiche synoptique du TIPE pourra servir de base à la discussion. Cet entretien a un poids égal à la moitié de celui des épreuves écrites.

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admission puis arrête la liste des candidats classés. Les résultats définitifs seront consultables sur internet http://www.enit.fr.

BONIFICATION

Les candidats inscrits pour la première fois en 2^e année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2015 bénéficient de 20 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.

► INTEGRATION

COORDONNEES	PLACES OFFERTES 2016		
INP - ENI Tarbes			
47 avenue d'Azereix	8		
BP 1629 - 65016 Tarbes cedex			
Tél. : 05 62 44 27 00 - Fax : 05 62 44 27 27			

6 - ENS Cachan (TSI)

L'Ecole Normale Supérieure de Cachan associe départements d'enseignement et laboratoires de recherche dont la plupart sont associés au CNRS. A l'issue de leur scolarité, les élèves peuvent opter pour une carrière d'enseignant-chercheur en université ou dans les grandes écoles, de chercheur dans les organismes de recherche, de professeur agrégé (PRAG) dans l'enseignement supérieur, de professeur du second degré nommé dans les enseignements post-baccalauréat (CPGE, STS...) ou de cadre supérieur dans des entreprises ou des administrations publiques, comme l'autorise le statut (1987) des élèves de l'école.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 6. **Conditions spécifiques d'inscription** :

- le candidat doit être titulaire soit d'un baccalauréat soit d'un titre ou diplôme admis en équivalence de celui-ci. Les candidats titulaires d'un diplôme correspondant à 240 unités ECTS (European Credit Transfert System) ne peuvent être autorisés à concourir.
- le candidat doit satisfaire aux conditions requises pour l'accès à la fonction publique fixées à l'article 5 de la loi du 13/07/83 s'il est ressortissant d'un état membre de la communauté européenne (le candidat étranger qui remplit les conditions de titre peut faire acte de candidature, mais il ne pourra, en aucun cas, être nommé élève de l'école ; il sera élève hors cadre, à charge pour lui ou pour son gouvernement d'acquitter ses frais de pension et de scolarité).
- aptitude physique : le candidat doit satisfaire aux conditions requises pour l'accès à la fonction publique fixées à l'article 5 de la loi du 13/07/83. Une visite médicale est obligatoire pour valider l'intégration à l'école. Cette visite est organisée par l'ENS à la rentrée.

Engagement : le candidat s'engage à exercer une activité professionnelle dans les services de l'Etat pendant dix ans au moins à dater de son admission dans l'école.

Frais de dossier : néant.

▶ EPREUVES ECRITES

Convocation: voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : les épreuves écrites sont communes à celles des concours communs polytechniques pour cette même filière (voir page 12).

Les notes des épreuves écrites de français et de langues vivantes ne sont prises en compte que pour l'admission.

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés sur Internet : ccp.scei-concours.fr et sur le site : http://www.ens-cachan.fr.

EPREUVES ORALES

Convocation : les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation individuelle. Les dates de passage seront disponibles sur le site Internet : ccp.scei-concours.fr.

Epreuves: les épreuves orales du concours d'admission à l'ENS Cachan sont communes à celles des concours communs polytechniques, assorties de coefficients spécifiques (voir page 15). L'épreuve de TIPE s'inscrit dans la banque nationale d'épreuve commune TIPE. La langue vivante orale porte sur la même langue que celle choisie pour l'épreuve écrite.

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admission. Les résultats définitifs sont publiés sur Internet : ccp.scei-concours.fr et sur le site : http://www.ens-cachan.fr.

▶ BONIFICATION

Aucune bonification n'est accordée.

► INTEGRATION

COORDONNEES	PLACES OFFERTES 2016
Ecole Normale Supérieure de Cachan - concours Groupe TSI	
61 avenue du président Wilson - 94235 Cachan cedex	4
Tél: 01 47 40 20 78 - Fax: 01 47 40 27 45	(arrêté annuel à paraître)
E-mail: concours@conc.ens-cachan.fr - internet: http://www.ens-cachan.fr -	

7 - ENS Rennes (TSI)

Les lauréats du concours intégreront le département mécatronique de l'Ecole Normale Supérieure de Rennes avec le statut de normalien (www.mecatronique.ens-rennes.fr). Ce département propose, sur 4 années, une formation originale aux carrières de la recherche, de l'innovation, de l'enseignement et de la haute fonction publique. Elle s'appuie sur un magistère de mécatronique, en partenariat avec l'université de Rennes 1 et sur un Master disciplinaire parcours enseignement en mécatronique permettant d'obtenir l'agrégation de sciences industrielles de l'ingénieur.

Par essence interdisciplinaire, le département mécatronique offre un parcours de formation par la recherche varié,

portant sur : • une maîtrise des sciences physiques et des disciplines scientifiques associées,

- une bonne connaissance des technologies de pointe,
- une pratique réelle des démarches de conception intégrée.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 6.

Conditions spécifiques d'inscription: le candidat doit être titulaire soit d'un baccalauréat soit d'un titre ou diplôme admis en équivalence de celui-ci. Les candidats titulaires d'un diplôme correspondant à 240 unités ECTS (European Credit Transfert System) ne peuvent être autorisés à concourir.

- le candidat doit satisfaire aux conditions requises pour l'accès à la fonction publique fixées à l'article 5 de la loi du 13/07/83 s'il est ressortissant d'un état membre de la communauté européenne (le candidat étranger qui remplit les conditions de titre peut faire acte de candidature, mais il ne pourra, en aucun cas, être nommé élève de l'école ; il sera élève hors cadre, à charge pour lui ou pour son gouvernement d'acquitter ses frais de pension et de scolarité).
- aptitude physique : le candidat doit satisfaire aux conditions requises pour l'accès à la fonction publique fixées à l'article 5 de la loi du 13/07/83. Une visite médicale effectuée auprès d'un médecin agrée de la fonction publique est obligatoire pour valider l'intégration à l'école.

Engagement : les lauréats du concours obtiennent le statut de normalien : un statut d'élève fonctionnaire stagiaire rémunéré en première année à l'indice 331 (1 532 € brut), et à l'indice 342 à partir de la deuxième année (1 584 € brut) jusqu'à la fin de sa scolarité. En contrepartie, à son entrée à l'ENS Rennes, le candidat s'engage à exercer une activité professionnelle dans les services de l'Etat pendant dix ans au moins à dater de son admission dans l'école. Il signe un engagement décennal en même temps que son procès-verbal d'installation en tant que fonctionnaire stagiaire.

Frais de dossier : néant

EPREUVES ECRITES

Convocation: voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : les épreuves écrites sont communes à celles des concours communs polytechniques pour cette même filière (voir page 12).

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés sur Internet : ccp.scei-concours.fr et sur le site : http://www.ens-rennes.fr.

EPREUVES ORALES

Convocation : les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation individuelle. Les dates de passage seront disponibles sur le site Internet : ccp.scei-concours.fr.

Epreuves : les épreuves orales du concours d'admission à l'ENS Rennes sont communes à celles des concours communs polytechniques, assorties de coefficients spécifiques (voir page 15). L'épreuve de TIPE s'inscrit dans la banque nationale d'épreuve commune TIPE. La langue vivante orale porte sur la même langue que celle choisie pour l'épreuve écrite.

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admission. Les résultats définitifs sont publiés sur Internet : ccp.scei-concours.fr et sur le site : http://www.ens-rennes.fr.

▶ BONIFICATION

Aucune bonification n'est accordée.

▶ INTEGRATION

COORDONNEES	PLACES OFFERTES 2016
Ecole Normale Supérieure de Rennes	
Campus de Ker Lann - Avenue Robert Schuman - 35170 BRUZ - FRANCE	2
Tél: 02 99 05 93 00 - Fax: 02 99 05 93 29	(sous réserve de l'accord du MESR)
E-mail: concours@ens-rennes.fr - internet: http://www.ens-rennes.fr	

8 - ENSAI Rennes - civil et fonctionnaire - (MP)

L'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Analyse de l'Information, habilitée à délivrer le diplôme d'ingénieur, forme des experts de la statistique et du traitement de l'information. Ecole des sciences de l'information, l'Ensai dispense un enseignement de haut niveau pour la prise de décision et permet à ses diplômés d'occuper rapidement des postes à responsabilité dans la plupart des secteurs d'activité et dans de nombreuses fonctions de l'entreprise, mais aussi dans les centres de recherche et dans l'Administration. L'Ensai recrute, par concours ou sur titres, des élèves civils qui reçoivent une formation de 3 ans les conduisant à l'obtention du diplôme d'ingénieur de l'Ensai et, par concours, des élèves fonctionnaires, qui, après une formation initiale rémunérée de 2 années, deviendront attachés statisticiens de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques). Par ailleurs, depuis la rentrée 2012, un Master de statistique publique est proposé aux élèves fonctionnaires dans le prolongement de leur formation initiale ou en formation continue. Les 2 concours s'effectuent sur les mêmes épreuves, mais sont indépendants.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 6.

Conditions spécifiques pour le concours fonctionnaire : - être ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne ou ressortissant de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège, d'Andorre, de Monaco ou de la Suisse

- jouir de ses droits civiques - être reconnu physiquement apte à l'emploi - pouvoir justifier au 1^{er} septembre 2016 d'un certificat de scolarité complète dans les classes de seconde année de préparation aux concours d'admission aux grandes écoles, ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau III (Bac+2), ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans des conditions fixées par arrêté du ministre chargé de l'économie et du ministre chargé de la fonction publique.

Frais de dossier : outre les frais de dossier communs requis pour l'accès à la banque d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (51 € pour les non boursiers, gratuit pour les boursiers) doivent être acquittés pour le concours civil. Pour les candidats se présentant uniquement au concours Ensai fonctionnaire, aucun frais de dossier commun ni frais spécifiques ne sont à acquitter (voir page 5).

EPREUVES ECRITES

Convocation: voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves: les candidats au concours de l'Ensai concourent dans la banque d'épreuves MP (voir page 9).

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales pour le concours civil et le concours fonctionnaire. Les résultats d'admissibilité sont publiés sur le site : ccp.scei-concours.fr, sur le site de l'école : www.ensai.fr et sur le site de l'INSEE : www.insee.fr.

EPREUVES ORALES

Convocation : les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation individuelle. Les dates de passage seront disponibles sur le site Internet : ccp.scei-concours.fr.

Epreuves : les épreuves orales d'admission à l'Ensai sont les épreuves de mathématiques, langue vivante et TIPE-épreuve commune, des concours communs polytechniques, assorties de coefficients différents (voir page 14).

L'Ensai ne prend pas en compte l'épreuve orale de physique des concours communs polytechniques.

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admission pour le concours civil et le concours fonctionnaire. Les résultats de l'admission sont publiés sur le site : ccp.scei-concours.fr, sur le site de l'école : www.ensai.fr et sur le site de l'INSEE : www.insee.fr.

▶ BONIFICATION

Aucune bonification n'est accordée.

► INTEGRATION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 48. L'admission à l'Ensai en tant que fonctionnaire ne devient définitive qu'après vérification des conditions d'accès à la fonction publique, et après signature de l'acte d'engagement.

COORDONNEES	PLACES OFFERTES 2016
ENSAI - rue Blaise Pascal - BP 37203 - 35172 Bruz cedex	ENSAL civil: 48 ENSAL fonctionnaire: 21
Tél : 02 99 05 32 47 - Fax : 02 99 05 32 05 E-mail : admission@ensai.fr - internet : www.ensai.fr	(indicatif - arrêté annuel à paraître au J.O.)

9 - ENSAIT Roubaix (TSI)

Le textile est partout et surtout là où on ne l'attend pas ! Dans les coques des bateaux, sur les routes, dans les gilets par-balles, les prothèses médicales... C'est un matériau sans fin et on estime déjà que 70 % des innovations textiles n'ont pas encore été inventées. Le secteur textile habillement distribution est en plein essor et les entreprises recherchent des ingénieurs qualité, logistique et R&D capables de s'adapter à la mondialisation.

La formation d'ingénieur ENSAIT se déroule sur 3 ans. 2 options sont proposées dès la 2^e année : textiles techniques et matériaux avancés ; conception et management de la distribution. La formation initiale inclut obligatoirement une expérience à l'étranger d'un minimum de trois mois (stages, semestres, projets de fin d'études, doubles diplômes).

L'ENSAIT compte plus de 250 entreprises et 43 universités partenaires. Elle intègre 10 doubles diplômes. L'expérience en entreprise tient également une place importante : 2 stages et 1 projet de fin d'études permettent aux élèves d'affiner leur projet professionnel. Les élèves ont la possibilité de choisir le cursus par apprentissage. Celui-ci mène au même diplôme, permet aux futurs ingénieurs d'acquérir une forte expérience en entreprise et d'avoir un salaire pendant 3 ans.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 6.

Frais de dossier : outre les frais de dossier communs requis pour l'accès à la banque d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (25 € pour les non boursiers, gratuit pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

EPREUVES ECRITES

Convocation: voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : les épreuves écrites sont communes à celles des concours communs polytechniques pour cette même filière (voir page 12).

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés sur : concours.ensait.fr.

▶ EPREUVES ORALES

Convocation: Les candidats admis à passer les épreuves orales doivent s'inscrire à l'une des journées prévues pour la filière TSI sur http://oral.ensait.fr.

Les candidats doivent se présenter munis d'une pièce d'identité.

Epreuves : les épreuves orales se déroulent à Roubaix.

EPREUVES	COEFFICIENT
Sciences Industrielles	8
Physique	8
Langue vivante anglais *	8
Entretien *	8
TOTAL ORAL	32
TOTAL ADMISSION	72

^{*} note éliminatoire fixée par le jury.

Les épreuves orales spécifiques à l'ENSAIT se dérouleront en principe à partir du 15 juin 2016. Chaque candidat subit l'ensemble des épreuves sur une journée.

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admission et les notes éliminatoires.

Les résultats définitifs sont notifiés aux candidats par l'ENSAIT sur http://concours.ensait.fr.

▶ BONIFICATION

Aucune bonification n'est accordée.

► INTEGRATION

COORDONNEES	PLACES OFFERTES 2016
Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries Textiles	
2 allée Louise et Victor Champier - BP 30329 - 59056 Roubaix cedex 1	4 en formation initiale
Tél: 03 20 25 89 55 - Fax: 03 20 24 84 06	2 en formation en alternance
E-mail: concours@ensait.fr - internet: www.ensait.fr	

10 - ENSCI Limoges (MP, PC, PSI)

L'Ecole Nationale Supérieure de Céramique Industrielle, depuis 1893, est un référent en termes de formation de spécialistes des procédés appliqués aux matériaux minéraux non métalliques.

Ecole publique du Ministère de l'Education Nationale, l'ENSCI est unique en France. Le cursus qui propose 2 spécialités au choix, matériaux et procédés ou ingénierie des procédés, offre aux futurs ingénieurs un grand nombre de débouchés dans des secteurs très diversifiés : l'aéronautique, l'électronique, les transports, le génie civil, l'environnement, le nucléaire... Grâce à la qualité et la diversité de ses enseignements fondamentaux, l'ENSCI est membre de la fédération Gay-Lussac et du réseau Polyméca. Elle a d'ailleurs obtenu en juin 2015 le renouvellement de la certification AFAQ ISO 9001 (version 2008) pour son activité d'enseignement.

Les nombreuses ouvertures à l'international (universités, écoles, laboratoires, entreprises) donnent la possibilité de partir plusieurs mois à l'étranger dans le cadre d'échanges, de stages, de projets... Enfin, l'ENSCI est idéalement située au cœur de la technopole d'Ester à Limoges, dans le bâtiment du Centre Européen de la Céramique, pôle d'excellence en matière de recherche sur les matériaux de pointe.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 6.

Frais de dossier : outre les frais de dossier communs requis pour l'accès aux banques d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (32 € pour les non boursiers, 16 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

EPREUVES ECRITES

Convocation: voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : les candidats au concours de l'ENSCI concourent respectivement dans les banques d'épreuves MP, PC et PSI.

Les épreuves écrites sont celles des concours communs polytechniques (voir pages 9 à 11).

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales.

Les résultats d'admissibilité sont publiés exclusivement sur Internet : ccp.scei-concours.fr.

EPREUVE ORALE

Convocation : chaque candidat est convoqué individuellement par l'ENSCI à l'épreuve orale par e-mail.

Epreuve : l'épreuve orale est organisée sous la seule responsabilité de l'ENSCI. Elle aura lieu à Limoges, dans les locaux de l'ENSCI, pendant la période du 15 juin au 16 juillet 2016.

Elle se déroulera sous la forme d'un entretien devant un jury, constitué d'un enseignant en sciences de l'ingénieur et d'une personnalité du monde économique, qui a pour objectif d'évaluer l'ouverture d'esprit, les aptitudes et les motivations du candidat pour le métier d'ingénieur. Chaque entretien individuel s'accompagnera d'une visite de l'établissement et de ses laboratoires.

Résultats : le classement est unique pour l'ensemble des filières.

Le jury du concours arrête la liste des classés en fonction de la note obtenue à l'oral. Les résultats d'admission sont envoyés aux candidats par e-mail.

▶ BONIFICATION

Les candidats inscrits pour la première fois en 2^e année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2015 bénéficient de 20 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.

► INTEGRATION

COORDONNEES	PLACES OFFERTES 2016
CEC - Ecole Nationale Supérieure de Céramique Industrielle 12 rue Atlantis - 87068 Limoges cedex Tél : 05 87 50 23 00 (standard) - 05 87 50 25 03 (scolarité) Fax : 05 87 50 23 01 Internet : http://www.ensci.fr	45 (sans répartition établie entre MP, PC et PSI mais selon la note d'entretien)

11 - Grenoble INP - Génie industriel (MP, PC, PSI)

Grenoble INP - Génie industriel est une école du groupe Grenoble INP. Appuyée sur les valeurs d'engagement, d'équipe, d'audace et d'exigence, l'école ambitionne de former des ingénieures et ingénieurs en conception et en organisation industrielle ; pour une entreprise performante, compétitive et durable. Pour ce faire, l'école offre une formation pluridisciplinaire, où se côtoient l'apprentissage des sciences et des technologies de l'ingénieur, les sciences sociales et de management, la modélisation avancée, les projets collectifs et les réalisations pratiques.

Dans notre école, enseignants et élèves se situent au plus près des recherches scientifiques et technologiques, mais aussi au plus près des meilleures pratiques des entreprises. Grâce à nos laboratoires de recherche, à nos plateformes technologiques, à notre Club des industriels, à notre réseau international Cluster, les élèves se situent au cœur de la conception des produits, des technologies et de l'usine de demain.

Pendant leurs études, tous nos élèves font un stage ou une partie de leurs études à l'international. L'école offre de nombreux doubles diplômes dans le monde.

Sortis, de notre école, après un premier poste souvent en réalisation de haute technologie, nos ingénieures et ingénieurs font des brillantes carrières en conception et organisation industrielle dans tous les secteurs d'activité. Ils se retrouvent en majorité dans des grandes entreprises multinationales. Au-delà de leur diversité, leur métier est toujours l'innovation, la dynamique industrielle vers une meilleure performance au service de l'homme et de la société.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 6.

Frais de dossier : outre les frais de dossier communs requis pour l'accès aux banques d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (72 € pour les non boursiers, 20 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

EPREUVES ECRITES

Convocation: voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : les candidats au concours de Grenoble INP - Génie industriel concourent respectivement dans les banques d'épreuves MP, PC et PSI (voir pages 9 à 11).

Résultats: pour chaque filière, le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés sur Internet : http://genie-industriel.grenoble-inp.fr.

▶ EPREUVE ORALE

Convocation: chaque candidat sera convoqué individuellement par l'école.

Epreuve : l'épreuve orale est organisée sous la seule responsabilité de l'école.

L'épreuve orale se déroulera à Paris ou à Grenoble pendant la période de mi-juin à mi-juillet 2016.

Elle se déroule sous forme d'une demi-journée intégrant une phase de découverte du génie industriel et une phase d'orientation et de sélection. Elle est composée d'exercices individuels et collectifs et d'entretiens. Le candidat aura notamment à se présenter devant un jury pour exprimer et démontrer ses motivations, ses expériences et ses compétences. L'épreuve pourra intégrer l'exploitation d'un document en anglais dont la restitution se fera en français. L'évaluation se fait sur la base de 9 critères validés par l'école et ses partenaires industriels comme prérequis pour le génie industriel. Le jury est composé d'industriels, souvent anciens élèves et d'enseignants de l'école.

Résultats : le classement est unique pour l'ensemble des filières.

Le jury du concours arrête la liste des classés en fonction de la note obtenue à l'oral.

Les résultats sont publiés sur Internet : http://genie-industriel.grenoble-inp.fr.

▶ BONIFICATION

Les candidats inscrits pour la première fois en 2^e année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2015 bénéficient de 10 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.

▶ INTEGRATION

COORDONNEES	PLACES OFFERTES 2016
Grenoble INP - Génie industriel 46 avenue Félix Viallet - 38031 Grenoble cedex 1	80 (sans répartition établie entre MP, PC et PSI
Tél : 04 76 57 46 01 ou 04 76 57 47 45	mais selon la note d'entretien)

12 - ENSGSI Nancy - Lorraine INP (MP, PC, PSI, TSI)

Depuis plus de 20 ans, l'ENSGSI c'est l'école de la créativité et de l'innovation au service d'un monde économique en mutation à la recherche d'ingénieurs généralistes experts en conduite de projets innovants et de cadres capables de s'adapter à l'international. Ceci se traduit concrètement à l'ENSGSI par :

- des enseignements spécifiques et pluridisciplinaires permettant le développement de compétences en ingénierie de l'innovation
- une pédagogie par l'action supportée par des plateformes technologiques de pointe permettant l'émergence des idées, *Cré@ction*, et leur prototypage sur le *GSILab*, premier FabLab implanté dans une école d'ingénieurs en France
- des partenariats industriels de proximité permettant d'acquérir une véritable expertise pratique en pilotage de projets et en conduite du changement
- un accompagnement individuel des étudiants par des coachs professionnels afin d'identifier et développer leurs compétences humaines et managériales
- des parcours personnalisés diplômant au travers de nombreux double diplômes ingénieurs ou Masters à l'international, ou avec l'ICN Business-School et l'ISAM-IAE.

Les ingénieurs ENSGSI peuvent ainsi travailler dans tous les secteurs socio-économiques, en France comme à l'étranger.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 6.

Frais de dossier : outre les frais de dossier communs requis pour l'accès aux banques d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (52 € pour les non boursiers, 26 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

EPREUVES ECRITES

Convocation: voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves: les candidats au concours de l'ENSGSI concourent respectivement dans les banques d'épreuves MP, PC, PSI et TSI. Les épreuves écrites sont celles des concours communs polytechniques (voir pages 9 à 12).

Résultats: pour chaque filière, le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales.

Les résultats d'admissibilité sont publiés sur le site Internet de l'école : http://www.ensgsi.univ-lorraine.fr.

EPREUVE ORALE

Convocation: les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation. Les résultats de l'admissibilité sont publiés sur le site de l'école (http://www.ensgsi.univ-lorraine.fr) ainsi que les créneaux de passage, au choix du candidat.

Epreuve : l'épreuve orale se déroulera a priori à Paris du 27 juin au 8 juillet 2016 ou à Nancy du 4 au 7 juillet 2016 (une session extraordinaire pourra être organisée entre le 11 et le 15 juillet à l'ENSGSI). Elle se déroule en 2 temps : l'étude d'un texte de vulgarisation scientifique en français, suivie d'un entretien devant un jury pendant lequel le candidat présentera ses motivations, ses qualités humaines et son projet professionnel. Le jury est composé de deux membres : un industriel (partenaire de l'école ou ancien élève) et un enseignant.

Seule la note de l'épreuve orale est prise en compte pour l'admission.

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admission, unique pour l'ensemble des filières.

Les résultats sont publiés sur internet : http://www.ensgsi.univ-lorraine.fr.

▶ BONIFICATION

Les candidats inscrits pour la première fois en 2^e année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2015 bénéficient d'une bonification de 15 points à l'écrit.

► INTEGRATION

COORDONNEES	PLACES OFFERTES 2016
Ecole Nationale Supérieure en Génie des Systèmes et de l'Innovation	38
8 rue Bastien Lepage - BP 90647 - 54010 Nancy cedex	(sans répartition établie entre
Tél : 03 83 19 32 32 - Fax : 03 83 19 32 00	MP, PC, PSI et TSI
E-mail : ensgsi-contact@univ-lorraine.fr	mais selon la note d'entretien)

13 - ENSISA Mulhouse (MP, PC, PSI, TSI)

L'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs Sud Alsace est une école publique qui forme des ingénieurs généralistes. Elle offre 80 places dans ses spécialités «mécanique», «automatique & systèmes», «informatique & réseaux» et «textile & fibres». L'ENSISA forme aux métiers de la recherche et du développement, des études et de la production. La présence de 2 laboratoires, (MIPS, «Modélisation Intelligence Processus Systèmes», et LPMT «Laboratoire de Physique et Mécanique Textiles»), adossés à l'ENSISA, garantit des échanges toujours plus riches et permanents entre la recherche et l'enseignement.

Suivant la spécialité de l'école, les étudiants ont la possibilité d'effectuer en parallèle avec la 3^e année le Master 2^e année mention mécanique spécialité mécanique et science des fibres ou le Master 2^e année mention automatique et informatique industrielle. Il est également offert aux étudiants l'opportunité de faire leur stage de fin d'études (6 mois) ou leur 3^e année à l'étranger (USA, Canada, Angleterre, Australie, Corée du Sud...).

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 6.

Frais de dossier : outre les frais de dossier communs requis pour l'accès aux banques d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (20 € pour les non boursiers, 10 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

▶ EPREUVES ECRITES

Convocation: voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves: les candidats au concours de l'ENSISA concourent respectivement dans les banques d'épreuves MP, PC, PSI et TSI. Les épreuves écrites sont celles des concours communs polytechniques (voir pages 9 à 12).

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales.

Les résultats d'admissibilité seront publiés sur le site : ccp.scei-concours.fr et communiqués individuellement aux candidats par l'ENSISA par e-mail et courrier.

▶ EPREUVE ORALE

Convocation : chaque candidat est convoqué individuellement par l'ENSISA.

Epreuve : l'épreuve orale est organisée sous la seule responsabilité de l'ENSISA. Elle aura lieu à Mulhouse, dans les locaux de l'ENSISA, pendant la période du 15 juin au 1^{er} juillet 2016.

Elle se déroule sous forme d'un entretien devant un jury, constitué d'enseignants en sciences de l'ingénieur ou en management ainsi qu'une personnalité du monde économique, qui a pour objectif d'évaluer l'ouverture d'esprit, les aptitudes et les motivations du candidat pour le métier d'ingénieur.

Une visite de l'établissement et des laboratoires sera organisée à cette occasion.

Seront prises en compte pour l'admission la moyenne de l'écrit, affectée du coefficient 0,50 et la note de l'épreuve orale, affectée du coefficient 0,50.

Résultats : le jury du concours fixe, pour chaque filière, la barre d'admission. Les résultats de classement seront communiqués individuellement aux candidats par l'ENSISA par e-mail et courrier.

▶ BONIFICATION

Les candidats inscrits pour la première fois en 2^e année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2015, bénéficient de 20 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.

► INTEGRATION

COORDONNEES	PLA	PLACES OFFERTES 2016			
COORDONNEES	MP	PC	PSI	TSI	
Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs Sud Alsace					
ENSISA - Service concours					
11 rue Alfred Werner - 68093 Mulhouse cedex	15	22	28	15	
Tél: 03 89 33 66 77 - Fax: 03 89 33 63 39					
E-mail: concours.ensisa@uha.fr - internet: www.ensisa.fr					

14 - ENSTIB Epinal (MP, PC, PSI, TSI)

Ecole interne du Collégium Lorraine-INP de l'Université de Lorraine, L'ENSTIB forme des ingénieurs spécialisés pour les industries du bois et des matériaux fibreux. Avec une solide formation générale et des enseignements spécifiques, l'ingénieur ENSTIB peut occuper des postes à responsabilité en production, bureau d'études, méthodes, recherche et développement, qualité, etc. La formation ENSTIB se caractérise essentiellement par sa pluridisciplinarité, qui permet aux ingénieurs ENSTIB de s'intégrer sans difficulté dans tous les secteurs industriels de la filière bois et dans les industries des éco-matériaux. Les étudiants, accompagnés par les enseignants de manière individuelle pendant les 3 années, construisent leur projet professionnel (approche secteur d'activité / approche métier) en choisissant un parcours d'enseignement à la carte en troisième année et ont la possibilité d'effectuer des doubles diplômes dans d'autres écoles d'ingénieurs / universités en France et à l'étranger (AGROPARISTECH, Canada, Chili, Allemagne, Suisse, Suède, ...). L'année de césure est également envisageable.

Plus de 90 % des étudiants formés à l'ENSTIB travaillent dans les grands secteurs d'activité de l'industrie du bois. La durée moyenne de recherche d'un premier emploi est inférieure à 2 mois.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 6.

Frais de dossier : outre les frais de dossier communs requis pour l'accès à la banque d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (25 € pour les non boursiers, 10 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5). Le candidat devra préciser lors de l'inscription la langue vivante choisie à l'oral.

EPREUVES ECRITES

Convocation: voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : les épreuves écrites sont pour la plupart communes à celles des concours communs polytechniques pour cette même filière (voir pages 9 à 12).

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité seront publiés à partir du **9 juin 2016** sur le site web de l'école et envoyés par l'ENSTIB par e-mail.

► EPREUVE ORALE

Convocation : les candidats admissibles sont convoqués par l'ENSTIB à un entretien d'admission qui se déroulera à Epinal entre le 28 juin et le 5 juillet 2016.

EPREUVE	COEFFICIENT	DUREE
Entretien	14	30 min
TOTAL ORAL	14	
TOTAL ADMISSION	28	

L'entretien se déroule devant un jury composé d'enseignants et d'industriels. Il s'agit d'un entretien de personnalité et de culture générale. L'entretien est précédé d'une épreuve écrite notée d'une durée de 30 minutes comportant un test de culture générale et un test en langue étrangère de type TOEIC (celle choisie lors de l'inscription).

Résultats: le jury du concours fixe la barre d'admission. Les résultats définitifs à l'issue de l'entretien seront disponibles à partir du **6 juillet 2016 à 17 heures** sur le site web de l'école et seront communiqués par e-mail aux candidats par l'ENSTIB. Les informations relatives à l'école seront communiquées aux candidats avec les résultats.

▶ BONIFICATION

Les candidats inscrits pour la première fois en 2^e année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2015 bénéficient de 15 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.

► INTEGRATION

COOPPONINTEC	PLACES OFFERTES 2016				
COORDONNEES		PC	PSI	TSI	
ENSTIB - Service Concours - 27 rue Philippe Séguin - CS 60036 - 88026 Epinal cedex					
Tél: 03 29 29 61 00 - Fax: 03 29 29 61 38	6	6	6	a	7
E-mail: enstib-concours@univ-lorraine.fr	0	0	9	,	
Internet : http://www.enstib.univ-lorraine.fr					

15 - ENTPE - fonctionnaire et civil - Lyon (TSI)

L'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat forme des ingénieurs fonctionnaires qui ont choisi de servir dans la fonction publique d'Etat ou territoriale et des ingénieurs civils. La formation initiale leur permet d'acquérir une solide culture scientifique et technique dans des domaines très variés tels que : génie civil, bâtiment, transports, aménagement, hydraulique, environnement, informatique, gestion ou encore ingénierie maritime et fluviale. L'enseignement permet à chaque élève de conduire son cursus scolaire selon ses goûts et ses projets pour, à terme, occuper des postes à responsabilités avec des perspectives d'évolution intéressantes : recherche, spécialisation, direction de services publics, para-publics, voire privés.

▶ INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 6.

Conditions spécifiques d'inscription : le concours de l'ENTPE accepte également les candidats libres, qui toutefois devront satisfaire aux conditions générales d'accès à la fonction publique, soit : posséder la nationalité française ou celle d'un autre Etat membre de l'Union européenne que la France ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ou de l'Andorre, la Suisse ou Monaco ; jouir de ses droits civiques, le bulletin n°2 du casier judiciaire ne comportera pas de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ; être en position régulière au regard du service national ; être apte physiquement à l'emploi. En ce qui concerne les élèves ingénieurs civils, la filière TSI recrute uniquement des candidats français ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne.

Frais de dossier : 10 € pour les candidats qui ne s'inscrivent qu'à l'ENTPE Lyon – fonctionnaire et civil.

▶ EPREUVES ECRITES

Convocation: voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : les épreuves écrites du concours d'admission à l'ENTPE (filière TSI) sont, pour la plupart, communes à celles des concours communs polytechniques pour cette même filière (voir page 12).

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. La liste d'admissibilité sera affichée au ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, tour Pascal B - 92055 La Défense.

Elle sera également publiée sur Internet : ccp.scei-concours.fr et http://www.concours.developpement-durable.gouv.fr - rubrique "concours et ecoles" puis "concours".

► EPREUVES ORALES

Convocation: les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation individuelle. Les dates de passage seront disponibles sur le site Internet : ccp.scei-concours.fr.

Epreuves : les épreuves orales du concours d'admission à l'ENTPE sont, pour la plupart, communes à celles des concours communs polytechniques, assorties de coefficients différents.

EPREUVES	COEFFICIENT
Mathématiques	13
Physique - chimie	12
Langue vivante A	5
Français (1)	10
TIPE - épreuve commune	10
TP Sciences industrielles de l'ingénieur	10
TOTAL ORAL	60
TOTAL ADMISSION	99

(1) Pour l'épreuve orale spécifique de français, les candidats devront se connecter, à partir du 15 juin 2016 - 12 h, sur le site internet : http://www.concours.developpement-durable.gouv.fr rubrique "concours et ecoles" puis "concours" pour connaître leur lieu et date de passage de l'épreuve orale de français. La date de passage peut être modifiée en fonction des disponibilités des candidats et/ou des examinateurs. Ils prendront également connaissance du numéro de téléphone et de la date à partir de laquelle ils devront impérativement appeler le secrétariat du concours afin de connaître l'heure de passage de cette épreuve. Ce numéro de téléphone sera accessible, à partir du 15 juin 2016, de 9 h à 17 h 30 du lundi au vendredi. L'absence à l'épreuve commune TIPE est éliminatoire. Il en est de même pour toute absence à l'une des épreuves orales. Toute note inférieure ou égale à 2 sur 20 à l'épreuve orale de Français, avant application des coefficients, entraîne l'élimination du candidat.

Résultats: le jury du concours fixe la barre d'admission. Les listes d'admission seront affichées fin juillet 2016 au ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, tour Pascal B - 92055 La Défense. Elles seront également disponibles sur Internet: http://www.concours.developpement-durable.gouv.fr rubrique "concours et ecoles" puis "concours".

BONIFICATION: aucune bonification n'est accordée.

► INTEGRATION

COORDONNEES	PLACES OFFERTES 2016
Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat	ENTPE fonctionnaire : 4
Rue Maurice Audin	ENTPE civil : 2
69518 Vaulx-en-Velin cedex	(à confirmer par arrêté annuel à paraître au J.O. en mars)

16 - EOST Strasbourg (MP, PC, PSI)

L'Ecole et Observatoire des Sciences de la Terre (EOST) est la seule école d'ingénieurs française formant en 3 ans des ingénieurs spécialisés en géophysique. Les ingénieurs diplômés de l'EOST ont vocation à exercer dans les entreprises et organismes concernés par la reconnaissance du sous-sol et la compréhension des processus géologiques pour la recherche et l'exploitation des ressources souterraines (pétrole, gaz, eau, minerais), la maîtrise de l'environnement géologique (risques naturels, pollutions, stockages) et la connaissance et la surveillance de la planète (terre, océan, espace).

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 6.

Frais de dossier : outre les frais de dossier communs requis pour l'accès aux banques d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (30 € pour les non boursiers, 15 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

EPREUVES ECRITES

Convocation: voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves: les candidats au concours de l'EOST concourent respectivement dans les banques d'épreuves MP, PC et PSI (voir pages 9 à 11).

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés exclusivement sur Internet : ccp.scei-concours.fr.

EPREUVE ORALE

Convocation: chaque candidat est convoqué individuellement par e-mail.

Epreuve : l'épreuve orale est organisée sous la seule responsabilité de l'EOST. Elle aura lieu à Strasbourg, dans les locaux de l'EOST, du 22 juin au 6 juillet 2016.

EPREUVE	COEFFICIENT	DUREE
Entretien	14	20 min
TOTAL ORAL	14	
TOTAL ADMISSION	72	

Elle se déroulera sous forme d'un entretien devant un jury constitué d'enseignants de l'EOST et vise à évaluer les aptitudes et les motivations des candidats pour le métier d'ingénieur en géophysique.

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admission, pour chaque filière.

Les résultats seront envoyés par e-mail avant le 8 juillet 2016.

BONIFICATION

Les candidats inscrits pour la première fois en 2^e année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2015 bénéficient de 20 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.

► INTEGRATION

COORDONNEES	PLACE	PLACES OFFERTES 2016	
	MP	PC	PSI
Ecole et Observatoire des Sciences de la Terre			
5 rue René Descartes - 67084 Strasbourg cedex			
Tél: 03 68 85 00 28 - Fax: 03 68 85 01 26	11	12	4
E-mail: scolarite@eost.unistra.fr - internet: http://eost.unistra.fr			

17 - ESB Nantes (TSI)

L'ESB forme des ingénieurs en sciences et technologies du matériau bois. Grâce à une approche scientifique et industrielle, les étudiants apprennent à donner de la valeur au bois par une utilisation innovante du matériau et par une approche raisonnée de sa gestion.

En 3e année, plusieurs parcours sont possibles : cycle d'approfondissement à l'ESB, dans un établissement partenaire (Centrale Nantes, ESTP, AgroParitech, Univ. De Bordeaux, Audencia...), ou en double diplôme à l'international. La mobilité internationale est pleinement inscrite dans le cursus : semestres d'études dans une trentaine d'établissements partenaires, doubles diplômes, année de césure, 25 % d'étudiants internationaux.

Entre recherche, gestion environnementale et innovations technologiques, le matériau bois offre de nombreux débouchés : construction, négoce et commerce international, production, approvisionnement, recherche... A leur sortie, les ingénieurs occupent des fonctions en bureaux d'études ou des méthodes, responsable de production, responsable de chantier, directeur industriel, chef de produit, responsable achat...

▶ INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 6.

Frais de dossier : outre les frais de dossier communs requis pour l'accès aux banques d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (30 € pour les non boursiers, 15 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

▶ EPREUVES ECRITES

Convocation: voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves: les épreuves écrites sont celles des concours communs polytechniques pour la filière TSI (voir page 12).

Résultats : le jury du concours de l'ESB fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont communiqués aux candidats par courrier et e-mail.

► EPREUVE ORALE

Convocation : les candidats admissibles sont convoqués aux oraux de l'ESB qui se déroulent à Nantes, fin juin - début juillet. Ils peuvent modifier leur date de convocation en prenant contact avec l'école par téléphone ou e-mail.

Epreuves : le programme détaillant les épreuves est envoyé aux admissibles en même temps que la convocation.

EPREUVES	COEFFICIENTS
Entretien de motivation	15
Analyse de documents scientifiques (ADS)	5
Oral d'Anglais	5
Total oral	25
Total admission	50

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admission. Les résultats sont envoyés aux candidats par courrier et e-mail.

▶ BONIFICATION

Aucune bonification n'est accordée.

▶ INTEGRATION

COORDONNEES	PLACES OFFERTES 2016
ESB Nantes	
Atlanpôle - BP 10605 - rue Christian Pauc	10
44306 Nantes cedex 3	10
Tél. 02 40 18 12 12 - fax. 02 40 18 12 00	
E-mail: contact@ecoledubois.fr - internet: www.ecoledubois.fr	

18 - ESIGELEC Rouen (TSI)

L'ESIGELEC créée en 1901, soutenue par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen, est habilitée par la Commission des Titres d'Ingénieur, membre de la Conférence des Grandes Ecoles et associée à l'Institut Mines-Télécom. Elle est implantée à Rouen sur le technopôle du Madrillet, à 1 h de Paris, dans de nouveaux bâtiments ultra modernes. Elle a formé plus de 9 000 diplômés et ses promotions sont environ de 450 élèves-ingénieurs dont 100 suivent leur cursus par **l'apprentissage** en étant **salariés** et **exonérés de frais de scolarité**.

L'ESIGELEC offre une formation technologique généraliste permettant de nombreux degrés de liberté et mettant l'accent sur l'approche managériale, la maîtrise de la communication et des langues, le développement personnel, l'immersion en entreprise et l'ouverture internationale.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 6.

Frais de dossier : outre les frais de dossier communs requis pour l'accès à la banque d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (20 € pour les non boursiers, gratuit pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

EPREUVES ECRITES

Convocation: voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : les épreuves écrites sont pour la plupart communes à celles des concours communs polytechniques pour cette même filière (voir page 12).

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés sur Internet : ccp.scei-concours.fr, sur le site Internet de l'ESIGELEC et affichés à l'école.

► EPREUVE ORALE

Convocation : le candidat choisit sa date de passage, par téléphone, parmi les dates proposées, ainsi que le lieu (Rouen ou Paris).

EPREUVE	COEFFICIENT	DUREE
Entretien	15	30 min
TOTAL ORAL	15	
TOTAL ADMISSION	40	

Entretien: l'épreuve orale se déroule sous forme d'un entretien, d'une durée de 30 minutes, qui a pour objectif d'apprécier les qualités d'expression du candidat, sa réflexion, la cohérence de son argumentation.

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admission.

Les résultats sont envoyés individuellement aux candidats par courrier par l'ESIGELEC.

Ils sont également disponibles sur le site Internet de l'école ; ils seront en outre affichés à l'ESIGELEC et disponibles par téléphone.

BONIFICATION

Aucune bonification n'est accordée.

► INTEGRATION

COORDONNEES	PLACES OFFERTES 2016
ESIGELEC de Rouen	
Technopôle du Madrillet - avenue Galilée - BP 10024	30
76801 Saint-Etienne du Rouvray cedex	30
Tél : 02 32 91 58 58 - Fax : 02 32 91 58 59	
Internet : http://www.esigelec.fr	
· · · ·	

19 - ESIREM Dijon (TSI)

L'ESIREM délivre 2 diplômes d'ingénieur habilités par la Commission des Titres d'Ingénieur (assortis du grade de Master), compatibles avec les normes européennes internationales (ECTS). Les étudiants choisissent une des 2 filières :

- spécialité matériaux : forme des ingénieurs généralistes en études, recherche et développement, contrôle qualité, chef de projet,
- spécialité informatique-électronique : forme des ingénieurs généralistes en électronique, informatique et technologie de l'information (systèmes embarqués et sécurité des réseaux).

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 6.

Frais de dossier : outre les frais de dossier communs requis pour l'accès aux banques d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (25 € pour les non boursiers, 15 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

EPREUVES ECRITES

Convocation: voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : les épreuves écrites sont pour la plupart communes à celles des concours communs polytechniques (voir page 12).

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité seront publiés sur le site web de l'école, et envoyés par l'ESIREM aux candidats par courrier électronique.

► EPREUVE ORALE

Convocation : les candidats admissibles seront convoqués par courrier électronique par l'ESIREM à un entretien d'admission qui se déroulera à Dijon entre le 16 juin et le 5 juillet 2016.

Epreuve : l'entretien a une durée de 25 minutes. Il s'agit d'un entretien de personnalité et de culture générale, il est noté par les membres des différents jurys selon une grille unique.

Pour l'admission, l'entretien a le même poids que les épreuves écrites d'admissibilité.

Résultats: le jury du concours fixe la barre d'admission.

Les résultats définitifs à l'issue de l'entretien seront disponibles à partir du 6 juillet 2016 à 16 heures sur le site web de l'école et seront communiqués par courrier électronique aux candidats de l'ESIREM. Les informations relatives à l'école seront communiquées aux candidats avec les résultats.

▶ BONIFICATION

Les candidats inscrits pour la première fois en 2^e année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2015 bénéficient de 20 points de bonification à l'écrit.

▶ INTEGRATION

COORDONNEES	PLACES OFFERTES 2016
ESIREM 9 avenue Alain Savary - BP 47870 - 21078 Dijon cedex Tél: 03 80 39 60 09 - Fax: 03 80 39 60 07 E-mail: esirem@u-bourgogne.fr - internet: http://esirem.u-bourgogne.fr	8

20 - ESTIA Bidart (TSI)

L'ESTIA, Ecole Supérieure des Technologies Industrielles Avancées, établissement public consulaire, est située sur la technopole de la côte Basque. L'ingénieur ESTIA est un généraliste international ; il reçoit une formation systémique, associant sciences, management et langues, qui le prépare à innover. L'éventail technologique lui-même est très ouvert : mécanique, électronique, informatique, génie électrique, énergies, systèmes embarqués et robotique. Les enseignements sont dispensés en français, anglais et espagnol pour garantir une réelle aptitude à exercer ses responsabilités sans frontière, dans tous les secteurs d'activité : aéronautique, automobile, énergie, industries du sport et de la santé, consulting.

2^e diplôme pour tous : Master of Science britannique ou bien Master de l'école d'ingénieur de Bilbao (Espagne). Parcours possible par l'apprentissage.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 6.

Frais de dossier : outre les frais de dossier communs requis pour l'accès à la banque d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (20 € pour les non boursiers, 10 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

EPREUVES ECRITES

Convocation: voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : les épreuves écrites sont pour la plupart communes à celles des concours communs polytechniques pour cette même filière (voir page 12).

Résultats: le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales.

Les résultats d'admissibilité sont publiés exclusivement sur Internet : ccp.scei-concours.fr.

▶ EPREUVES ORALES

Convocation: les candidats admissibles sont convoqués par l'ESTIA.

Epreuves : les épreuves se déroulent à Bidart ou à Paris, sur une demi-journée.

EPREUVES	COEFFICIENT	DUREE
Tests psychotechniques	6	80 min
Entretien avec un jury	8	20 min
Anglais	6	45 min
TOTAL ORAL	20	
TOTAL ADMISSION	46	

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admission.

Les résultats des épreuves orales sont envoyés individuellement aux candidats par l'ESTIA.

▶ BONIFICATION

Aucune bonification n'est accordée.

► INTEGRATION

COORDONNEES	PLACES OFFERTES 2016
Ecole Supérieure des Technologies Industrielles Avancées	
Technopole Izarbel - 64210 Bidart	
Tél : 05 59 43 84 00 - Fax : 05 59 43 84 01	25
E-mail: estia@estia.fr - internet: http://www.estia.fr	
Renseignements disponibles auprès de l'école	

21 - ESTP Paris (TSI)

L'ESTP Paris est un établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général reconnu par l'Etat, et membre associé de la Communauté d'Universités et Etablissements Paris Est ou UPE (COMUE Paris Est). L'ESTP Paris forme en 3 ans des ingénieurs dans les 5 spécialités suivantes : Bâtiment (B), Génie Mécanique et Electrique (GME), Topographie (T) et Travaux Publics (TP), Génie Energétique de la Construction Durable (GECD). En établissant votre liste de vœux, vous pouvez postuler aux 4 spécialités suivantes : B, GME, T et TP.

Depuis sa création en 1891, l'ESTP Paris a formé 40 000 ingénieurs diplômés occupant des postes à responsabilités dans les secteurs de la construction, de l'environnement et de l'aménagement urbain des territoires, en France comme à l'étranger. Grâce à son enseignement généraliste ouvert au monde de l'entreprise, à l'international et à la recherche, ses diplômés s'orientent avec succès vers la construction, l'aménagement et l'immobilier mais rejoignent aussi l'industrie, le conseil, l'audit, la finance...

Le choix des spécialités ne détermine que marginalement le métier que vous exercerez car tout dépend de votre projet professionnel, des 11 options de 3^e année qui vous sont proposées inter spécialités et de votre choix éventuel d'un double cursus. (ex : double diplôme intégré ingénieur architecte ESTP-ENSAPLV ou ESTP-ESA / ESTP-ENSPM (IFP School) / ESTP-ARTS ET METIERS ParisTech / ESTP-EDHEC / ESTP-ESSEC / ESTP-Science Po ...).

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 6.

Frais de dossier : outre les frais de dossier communs requis pour l'accès à la banque d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (46 € pour les non boursiers, 15 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

EPREUVES ECRITES

Convocation: voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : les épreuves écrites sont pour la plupart communes à celles des concours communs polytechniques (voir page 12).

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales.

Les résultats d'admissibilité sont publiés exclusivement sur Internet : ccp.scei-concours.fr.

EPREUVE ORALE

Convocation : les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation individuelle. Les dates de passage seront disponibles sur le site Internet : ccp.scei-concours.fr.

Epreuve:

EPREUVE	COEFFICIENT
TIPE - Epreuve commune	5
TOTAL C	DRAL 5
TOTAL ADMISS	SION 63

Résultats: le jury du concours fixe la barre d'admission. Les résultats des épreuves orales ne sont pas envoyés individuellement aux candidats. Ils seront disponibles sur Internet : ccp.scei-concours.fr. Les candidats absents à l'épreuve de TIPE ne seront pas classés par le jury d'admission.

▶ BONIFICATION

Aucune bonification n'est accordée.

► INTEGRATION

COORDONNEES	PLACES OFFERTES 2016
Ecole Spéciale des Travaux Publics, du Bâtiment et de l'Industrie 28 avenue du Président Wilson - 94234 Cachan cedex Tél: 01 49 08 24 82 - Fax: 01 49 08 59 40 - Internet: http://www.estp.fr https://www.facebook.com/estpparis - https://twitter.com/estpparis - Spécialité Bâtiment (B) - Spécialité Génie Mécanique et Electrique (GME) - Spécialité Topographie (T) - Spécialité Travaux Publics (TP)	4 5 4 5

22 - ISAT Nevers (TSI)

L'Institut Supérieur de l'Automobile et des Transports (ISAT), créé en 1991 et rattaché à l'Université de Bourgogne, est la seule école publique couvrant l'ensemble des métiers du secteur de l'automobile et des transports : R&D, conception mécanique et énergétique, validation, industrialisation, fabrication, qualité des produits et des procédés... L'enseignement original et très spécifique est organisé autour d'une formation scientifique et technologique de base solide, expérimentale (TP, projets), industrielle (stages de longue durée) et complète (économie, marketing, droit, GRH, communication, sport). Le cycle ingénieur est structuré en deux départements : le département « MIT » (Mécanique et Ingénierie des Transports) à dominante mécanique et le département « EPEE » (Energies et Moteurs) à dominante énergétique et électronique.

En dernière année, un système d'options permet aux étudiants de se spécialiser selon leurs goûts et projet professionnel :

- département MIT : matériaux et structures, confort et comportement des véhicules, design et procédés
- département EPEE (Energies et Moteurs) : véhicule intelligent, énergétique véhicule et environnement

En dernière année, possibilité de faire en double diplôme un Master de recherche « matériaux mécanique structures et procédés » et de poursuivre en thèse au sein d'un des laboratoires de recherche de l'ISAT sur l'une des thématiques suivantes : matériaux composites, vibrations et acoustique, énergétique moteur et électronique embarquée. Environ 100 diplômés chaque année, insertion professionnelle inférieure à 1 mois avec un salaire brut annuel d'environ 33 k€.

▶ INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 6.

Frais de dossier : outre les frais de dossier communs requis pour l'accès aux banques d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (30 € pour les non boursiers, 15 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

EPREUVES ECRITES

Convocation: voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : les épreuves écrites sont communes à celles des concours communs polytechniques pour cette même filière (voir page 12).

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés exclusivement sur internet : ccp.scei-concours.fr.

EPREUVE ORALE

Convocation : les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation individuelle. Les dates de passage seront disponibles sur le site Internet : ccp.scei-concours.fr.

Epreuve:

EPREUVE	COEFFICIENT
TIPE - Epreuve commune	4
TOTAL ORAL	4
TOTAL ADMISSION	45

Résultats le jury du concours fixe la barre d'admission. Les résultats des épreuves orales ne sont pas envoyés individuellement aux candidats. Ils seront disponibles sur Internet : ccp.scei-concours.fr. Les candidats absents à l'épreuve de TIPE ne seront pas classés par le jury d'admission.

▶ BONIFICATION

Aucune bonification n'est accordée.

► INTEGRATION

COORDONNEES	PLACES OFFERTES 2016
ISAT - Institut Supérieur de l'Automobile et des Transports	
49 rue Mademoiselle Bourgeois - BP 31 - 58027 Nevers cedex	
Tél : 03 86 71 50 00 - Fax : 03 86 71 50 01	
E-mail: scolarite.isat@u-bourgogne.fr - internet: www.isat.fr	
- département « MIT » (Mécanique et Ingénierie des Transports)	6
- département « EPEE » (Energies et Moteurs)	5

23 - ISEP Paris (TSI)

L'ISEP (Institut Supérieur d'Electronique de Paris) forme des ingénieurs en électronique, informatique, télécommunications et réseaux. 25 % des élèves peuvent choisir d'effectuer les deux dernières années sous statut d'apprenti rémunéré.

▶ INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 6.

Frais de dossier : outre les frais de dossier communs requis pour l'accès à la banque d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (40 € pour les non boursiers, 20 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

EPREUVES ECRITES

Convocation: voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : les épreuves écrites sont pour la plupart communes à celles des concours communs polytechniques pour

cette même filière (voir page 12).

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales.

Les résultats d'admissibilité sont publiés exclusivement sur Internet : ccp.scei-concours.fr.

► EPREUVE ORALE

Convocation: les convocations à l'épreuve orale sont envoyées individuellement par l'ISEP aux candidats admissibles. Chaque candidat admissible est convoqué pour un entretien organisé par l'ISEP dans ses locaux à Paris.

Epreuve:

EPREUVE	COEFFICIENT
Entretien	5
TOTAL ORAL	5
TOTAL ADMISSION	25

Cet entretien (coefficient 5) a lieu sous forme d'un travail collectif sur un thème d'ordre général, permettant de juger votre capacité à travailler en groupe. Il ne demande pas de préparation particulière. Il vous sera demandé également d'exposer vos motivations.

Résultats : le jury du concours établit la liste des candidats classés.

Les résultats définitifs seront communiqués individuellement par l'ISEP à chaque candidat.

Notes éliminatoires

Toute note inférieure ou égale à 5/20 à l'entretien entraîne une délibération du jury en vue d'une proposition éventuelle d'élimination.

BONIFICATION

Les candidats inscrits pour la première fois en 2^e année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2015 bénéficient de 20 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.

▶ INTEGRATION

COORDONNEES	PLACES OFFERTES 2016
Institut Supérieur d'Electronique de Paris (ISEP)	
28 rue Notre-Dame-des-Champs - 75006 Paris	
Tél : 01 49 54 52 00	6
Internet : http://www.isep.fr	

24 - ISIS Castres (TSI)

Précurseur dans le domaine des systèmes d'information de santé, l'école d'ingénieurs ISIS a été créée pour répondre à la très forte demande d'ingénieurs capables de dominer les enjeux de la modernisation du secteur de la santé. En effet, les systèmes d'information ainsi que les technologies de l'information et de la communication sont au cœur des innovations techniques et organisationnelles sur lesquelles reposent les profondes mutations du monde de la santé.

Le programme de la formation ISIS est pluridisciplinaire et s'inscrit autour de 4 pôles de connaissances : un socle scientifique et technologique de base, des enseignements en sciences sociales et humaines, une formation de spécialité en systèmes d'information et en informatique incluant une forte valence santé et un ensemble d'enseignements nécessaires à la compréhension du secteur médical dans ses aspects techniques, organisationnels et humains.

Les différents savoirs sont mis en œuvre autour d'applicatifs issus de la profession. L'approche projet est largement mise en œuvre. Un réseau d'entreprises et d'établissements de santé participe activement à la vie de l'école.

▶ INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 6.

Frais de dossier : outre les frais de dossier communs requis pour l'accès aux banques d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (30 € pour les non boursiers, gratuit pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

EPREUVES ECRITES

Convocation: voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : les épreuves écrites sont pour la plupart communes à celles des concours communs polytechniques pour cette même filière (voir page 12).

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats sont publiés exclusivement sur internet : ccp.scei-concours.fr.

▶ EPREUVES ORALES

Convocation : dès la publication des résultats d'admissibilité, les candidats sont invités à prendre contact avec l'école pour choisir la date de l'entretien organisé par ISIS, à Castres, sur une demi-journée (du 20 juin au 8 juillet 2016).

Epreuves:

EPREUVES	COEFFICIENT	DUREE
Entretien de motivation	15	20 min
Test d'anglais	5	30 min
TOTAL ORAL	20	
TOTAL ADMISSION	78	

Une note inférieure à 5/20 à l'entretien de motivation est éliminatoire.

Résultats : le jury du concours établit la liste des candidats classés. Les résultats définitifs sont communiqués individuellement par ISIS à chaque candidat.

▶ BONIFICATION

Aucune bonification n'est accordée.

► INTEGRATION

COORDONNEES	PLACES OFFERTES 2016
Ecole d'ingénieurs en Informatique et Systèmes d'Information pour la Santé Campus universitaire - rue Firmin Oulès - 81100 Castres Tél : 05 63 51 24 01 - 06 10 18 54 14 E-mail : contact.isis@univ-jfc.fr - internet : isis.univ-jfc.fr	2

25 - RESEAU POLYTECH (TSI)

Le réseau Polytech regroupe 13 écoles d'ingénieurs internes aux universités : Annecy-Chambéry, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice-Sophia, Orléans, Paris-UPMC, Paris-Sud et Tours. Ces écoles offrent environ 75 spécialités couvrant l'ensemble des secteurs industriels : génie biologique et alimentaire, instrumentation, génie biomédical, matériaux, mécanique, énergétique (génie des procédés), génie civil, environnement, aménagement, systèmes électriques, électronique et systèmes numériques, informatique, mathématiques appliquées et modélisation, génie industriel.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 6.

Frais de dossier : outre les frais de dossier communs requis pour l'accès à la banque d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (85 € pour les non boursiers et gratuit pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

EPREUVES ECRITES

Convocation: voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : les épreuves écrites sont pour la plupart communes à celles des concours communs polytechniques pour cette même filière (voir page 12).

Résultats : le jury du concours fixe une barre d'admissibilité commune pour les 13 écoles du réseau. Ces résultats sont publiés sur Internet : http://www.polytech-concours.org.

► EPREUVE ORALE

Convocation : les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation individuelle. Les dates de passage seront disponibles sur le site Internet : ccp.scei-concours.fr.

Epreuve:

EPREUVE	COEFFICIENT
TIPE - Epreuve commune	4
TOTAL ORAL	4
TOTAL ADMISSION	20

Tous les candidats absents à l'épreuve de TIPE seront éliminés.

Résultats: le candidat est classé sur la liste finale si le total des points obtenus à l'écrit et des points obtenus à l'épreuve du TIPE est supérieur à une barre finale fixée par le jury du concours qui fournit un classement commun pour les 13 écoles du réseau. Les résultats sont disponibles sur Internet : http://www.polytech-concours.org.

BONIFICATION

Les candidats inscrits pour la première fois en 2^e année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2015 bénéficient de 15 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.

▶ INTEGRATION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 48.

	COORDONNEES	PLACES OFFERTES 2016
Polytech Annecy-Chambéry	admission@polytech-annecy-chambery.fr	7
Polytech Clermont -Ferrand	admission@polytech-clermont-ferrand.fr	4
Polytech Grenoble	admission@polytech-grenoble.fr	2
Polytech Lille	admission@polytech-lille.fr	2
Polytech Lyon	admission@polytech-lyon.fr	4
Polytech Marseille	admission@polytech-marseille.fr	15
Polytech Montpellier	admission@polytech-montpellier.fr	3
Polytech Nantes	admission@polytech-nantes.fr	3
Polytech Nice-Sophia	admission@polytech-nice-sophia.fr	0
Polytech Orléans	admission@polytech-orleans.fr	17
Polytech Paris-Sud	admission@polytech-paris-sud.fr	0
Polytech Paris-UPMC	admission@polytech-paris-upmc.fr	0
Polytech Tours	admission@polytech-tours.fr	8

Adresse concours - SIU - Polytech Lille - cité scientifique - 59655 Villeneuve d'Ascq cedex

Internet: http://www.polytech-concours.org

26 - 3iL Ingénieurs (TSI)

3iL est une école d'ingénieurs habilitée par la CTI qui offre aux étudiants une appréhension globale des métiers du numérique: web marketing, robotique, systèmes embarqués, réseaux, domotique, sécurité informatique... Les entreprises (parrainage des promotions, enseignements spécialisés, projets encadrés...) et la recherche (enseignantschercheurs, formation adossée au laboratoire XLim, double-diplômes Masters recherche: sécurité de l'Information et cryptologie ou informatique, synthèse d'images et conception graphique) sont au cœur de l'enseignement. 3iL, c'est aussi un parcours personnalisé avec 10 voies d'approfondissement, 32 conventions de mobilité internationale, 7 doubles-diplômes possibles, en France, au Canada et en Irlande. 3iL, ce sont des dizaines de profils (expert technique, consultant, chef de projet, ingénieur d'étude, chef d'entreprise, enseignant...), des centaines de métiers (architecte ou urbanistes réseaux, administrateurs de base de données, chargés de solution avant-vente, ingénieurs systèmes...), des milliers de postes dans des secteurs comme la santé, les télécommunications, l'industrie, la défense, les finances, l'aéronautique... 3iL, c'est la garantie de signer un CDI dans les trois mois qui suivent l'obtention de votre diplôme.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 6.

Frais de dossier : outre les frais de dossier communs requis pour l'accès à la banque d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (50 € pour les non boursiers, 10 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

▶ EPREUVES ECRITES

Convocation: voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves: les épreuves écrites sont pour la plupart communes à celles des concours communs polytechniques pour cette même filière (voir page 12)

cette même filière (voir page 12).

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats sont publiés exclusivement sur Internet : ccp.scei-concours.fr.

► EPREUVE ORALE

Convocation: les candidats déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites seront convoqués à une épreuve orale organisée par 3iL. Inscription obligatoire en ligne sur http://www.3il-ingenieurs.fr à partir du 1^{er} juin 2016.

Epreuve:

EPREUVE	COEFFICIENT	DUREE
Travail de groupe et entretien	25	Entre 20 et 45 min
TOTAL ORAL	25	
TOTAL ADMISSION	53	

L'entretien se divise en deux temps : un travail de groupe destiné à distinguer les individualités en jeu et un entretien individuel qui a pour objectif de mettre en avant la personnalité et la motivation des candidats.

Résultats: les résultats sont transmis par courrier et publiés sur : http://www.3il-ingenieurs.fr.

▶ BONIFICATION

Les candidats inscrits pour la première fois en 2^e année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2015 bénéficient de 30 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.

► INTEGRATION

COORDONNEES	PLACES OFFERTES 2016
3iL Ingénieurs 43 rue Sainte Anne - BP 834 - 87015 Limoges cedex 1 Tél: 05 55 31 67 03 - Fax: 05 55 31 67 61 E-mail: concours@3il.fr - internet: http://www.3il-ingenieurs.fr	6

27 - ECOLE DE L'AIR (MP, PC, PSI)

Les écoles d'officiers de l'armée de l'air (EOAA) sont stationnées sur la base aérienne 701 de Salon-de-Provence (13) et forment les officiers de carrière de l'armée de l'air (corps des officiers de l'air [PN]), mécaniciens de l'air et bases de l'air [PNN]). Les écoles délivrent un diplôme d'ingénieur.

RENSEIGNEMENTS SUR LES ECOLES D'OFFICIERS DE L'ARMEE DE L'AIR : http://www.ecole-air.fr – Rubrique « COMMENT INTEGRER ».

RENSEIGNEMENTS SUR LES CARRIERES : http://www.air-touteunearmee.fr

▶ INSCRIPTION

Voir pages 2 à 6. Conditions spécifiques d'inscription : le concours est ouvert aux candidats de sexe masculin et féminin réunissant les conditions suivantes : être français au regard du code de la nationalité française et satisfaire aux conditions fixées pour l'accès à la fonction publique ; être titulaire d'un diplôme de fin de second cycle de l'enseignement secondaire général, technologique ou professionnel ou titre reconnu équivalent, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau IV ; être âgé au 01/01/2016 de 22 ans au plus (né après le 31 décembre 1993). Les candidats mineurs devront avoir plus de 17 ans au 01/09/2016 ; remplir les conditions médicales et physiques d'aptitude exigées des candidats par l'arrêté du 27/07/2011 modifié. Les modalités pratiques des visites médicales seront précisées dans la notice destinée à l'information générale des candidats à télécharger sur le site Internet : http://www.ecole-air.fr.

Nota: seuls les candidats militaires étrangers peuvent être autorisés, sur décision de la Direction des Ressources Humaines de l'Armée de l'Air (DRH-AA), à concourir sous réserve d'avoir été présentés par leur gouvernement. De plus, le financement de la formation devra être parfaitement établi par la Direction de la Coopération de Sécurité et de Défense (DCSD) et du ministère des Affaires Etrangères ou par le gouvernement du pays d'origine du candidat.

<u>Pièces spécifiques</u>: les candidats devront télécharger, dès leur inscription sur le site [scei], la notice d'information indiquée ci-dessus, les 4 documents médicaux spécifiques (à renseigner par un médecin militaire).

Les imprimés seront à remettre à l'oral en cas d'admissibilité.

Tout candidat devant passer les épreuves sportives au concours de l'Ecole de l'air <u>ne présentant pas un certificat médical</u> spécifiant cette aptitude ne sera pas autorisé à passer l'ensemble des épreuves d'admissions.

Frais de dossier : néant.

▶ EPREUVES ECRITES

Convocation: voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves: les candidats concourent respectivement dans les banques d'épreuves MP, PC et PSI (voir pages 9 à 11). Le concours est ouvert aux 3 options, mais il n'y a pas de places attribuées par option. L'épreuve de langue vivante porte, au choix du candidat, sur les langues vivantes admises aux concours (voir page 2). Une note inférieure ou égale à 4/20 à l'une des épreuves est éliminatoire.

Résultats : le jury du concours propose au ministre de la Défense le seuil d'admissibilité aux épreuves orales et sportives. Les résultats sont publiés sur le site Internet : http://www.ecole-air.fr.

▶ EPREUVES ORALES ET SPORTIVES (arrêté du 3 décembre 2013 en cours de modification)

Convocation: les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation individuelle. Les dates de passage seront disponibles sur les sites Internet: http://www.ecole-air.fr pour les épreuves spécifiques de l'Ecole de l'Air: langue vivante anglaise, entretien et épreuves sportives (lieu de passage: base aérienne 705 de Tours); ccp.scei-concours.fr pour les épreuves communes avec les CCP: mathématiques, physique - chimie (MP et PSI), chimie ou physique (PC) et TIPE (lieu de passage: région parisienne).

Epreuves : l'organisation de ces épreuves sera précisée dans la notice destinée à l'information générale des candidats mise en ligne sur le site Internet : http://www.ecole-air.fr.

Une note inférieure ou égale à 4/20 à l'une des épreuves orales ou une moyenne inférieure ou égale à 6/20 à l'ensemble des épreuves sportives est éliminatoire.

EPREUVES OBLIGATOIRES		COEFFICIENT		
	MP	PC	PSI	
Mathématiques - Epreuve commune avec CCP	13	11	11	30 min *
Physique - chimie - Epreuve commune avec CCP	11		13	30 min *
Chimie ou Physique - Epreuve commune avec CCP		13		30 min *
Entretien	22	22	22	30 min
TIPE - Epreuve commune avec CCP	7	7	7	40 min *
Langue vivante anglaise	9	9	9	30 min
Epreuves sportives	8	8	8	½ journée
TOTAL ORAL		70		
TOTAL ADMISSION (ECRIT + ORAL)		130		

^{*} durée d'interrogation (hors préparation).

Résultats : le jury du concours propose au ministre de la Défense les seuils d'admission par corps d'officiers. Les résultats sont publiés sur le site Internet : http://www.ecole-air.fr.

BONIFICATION: aucune bonification n'est accordée.

▶ INTEGRATION : la procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 48.

L'entrée à l'Ecole de l'Air est définitivement prononcée après vérification, à l'arrivée à l'école, des conditions médicales et physiques d'aptitude des candidats, conformément à l'arrêté du 27/07/2011 modifié et après signature de leur acte d'engagement.

COORDONNEES	PLACES OFFERTES 2016
Direction des ressources humaines de l'armée de l'air (DRH-AA) Division examens, sélections et concours (SDEF/BAF/DESC) - Base aérienne 705 - 37076 TOURS CEDEX 2 - Tél : 02 47 85 20 00 poste 25320 (drhaa-desc-off-recrexterne.gestionnaire-rh.fct@intradef.gouv.fr)	
Corps des officiers de l'air	44
Corps des officiers mécaniciens de l'air	8
Corns des officiers des hases de l'air	4

28 - ESM DE SAINT-CYR - CONCOURS SCIENCES (MP, PC, PSI)

L'Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr - Coëtquidan est une école militaire qui forme des officiers. Elle est située à l'ouest de Rennes. Le statut des élèves est celui d'officiers de carrière de l'armée de terre. L'école délivre un diplôme d'ingénieur.

► INSCRIPTION

Voir pages 2 à 6. Conditions spécifiques d'inscription : être de nationalité française - être âgé de 22 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours (pour le concours 2016 être né en 1994 ou après) - être en règle avec le code du service national - être titulaire du baccalauréat - satisfaire aux conditions d'aptitude physique requises pour l'admission dans le corps des officiers des armes de l'armée de terre. Pour être autorisés à concourir les candidats devront confirmer par courriel uniquement à concours.rd@orange.fr (ou toute autre adresse communiquée par la DRH-AT sur le site de l'ESM de Saint-Cyr) avant le 28 février 2016 leur volonté de participer au concours de l'ESM en ayant pris connaissance du règlement du concours (arrêté du 12 décembre 2013 modifié relatif aux concours d'admission à l'ESM). Seuls les candidats ayant confirmé leur inscription à l'adresse mail précitée seront autorisés à concourir. Les textes réglementaires, les dispositions relatives au concours, les rapports des jurys sont disponibles sur le site : http://www.st-cyr.terre.defense.gouv.fr/index.php/Les-formations-d-eleves/L-Ecole-Speciale-Militaire-de-Saint-Cyr2/Modalites-duconcours. Frais de dossier : néant.

EPREUVES ECRITES

Convocation: voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : les candidats concourent respectivement dans les banques d'épreuves MP, PC, PSI (voir pages 9 à 11). La seule LVA autorisée est l'anglais. Ce concours est ouvert aux trois options, sans attribution de places par option.

Résultats: les résultats sont arrêtés par le général DRH-AT conformément aux décisions du jury. Ils sont consultables sur Internet : http://www.recrutement.terre.defense.gouv.fr et publiés au Bulletin Officiel qui seul fait foi.

▶ EPREUVES ORALES ET SPORTIVES D'ADMISSION

Convocation : les candidats admissibles sont convoqués, notamment par e-mail, aux épreuves orales et sportives par le Bureau concours de la DRHAT, dans un centre d'examen en région parisienne.

EPREUVES -	COEFFICIENT			DUREE
EPREUVES	MP	PC	PSI	DUREE
Mathématiques 1 (épreuves spécifiques)	10	10	10	25 min
Mathématiques 2	8	-	-	25 min
Physique 1 (épreuves spécifiques)	10	10	-	25 min
Physique 2 ou chimie (épreuve tirée au sort pour la seule filière PC) – Physique 2 pour la filière PSI sauf modification de l'arrêté (en 2016) et mise en place d'une épreuve de physique 1 commune MP, PC, PSI, coef. 10)	-	8	10	25 min
Sciences de l'ingénieur	-	-	8	25 min
Français	4	4	4	25 min
Langue vivante anglais obligatoire	6	6	6	25 min
TIPE - Epreuve spécifique (dossier à établir en double pour les candidats présentant l'épreuve commune de TIPE)	6	6	6	25 min
Epreuves sportives (moyenne éliminatoire : moyenne des épreuves < ou = à 6)	10	10	10	½ journée
TOTAL ORAL	54	54	54	
Epreuve facultative de 2º langue, passée à l'écrit avec les épreuves d'admissibilité (seuls les points au-dessus de 10 sont comptabilisés). Langue étrangère : allemand, arabe moderne, espagnol, italien, portugais et russe.	4	4	4	Ecrit 1 heure
TOTAL ADMISSIBILITE ET ADMISSION	100	100	100	
Note éliminatoire aux épreuves orales : note < ou = à 2				

Résultats: le ministre chargé de la défense arrête, conformément aux décisions du jury, les listes principale et complémentaire d'admission à l'ESM St Cyr. Les résultats, disponibles sur Internet : http://www.recrutement.terre.defense.gouv.fr, sont publiés au Bulletin Officiel qui seul fait foi.

▶ BONIFICATION

Aucune bonification n'est accordée.

► INTEGRATION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 48. L'admission à L'ESM de Saint-Cyr ne devient définitive qu'après vérification ultime de l'aptitude médicale, des conditions d'accès à la fonction publique et après signature de l'acte d'engagement.

COORDONNEES	PLACES OFFERTES 2016	
Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr	Arrêté annuel à paraître au J.O. en mars 2016	
56381 Guer cedex	(NB : 65 en 2015)	

Organisme chargé du concours : Direction des Ressources Humaines de l'Armée de Terre (DRHAT) - bureau concours - case 120 - Fort Neuf de Vincennes - Cours des Maréchaux - 75614 Paris cedex 12. Tél : 01 41 93 34 27 ou 34 45 - Fax : 01 41 93 34 41. E-mail : concours.rd@orange.fr.

Il est vivement conseillé de prendre rendez-vous au plus tôt auprès d'un médecin militaire pour effectuer la visite médicale nécessaire à l'obtention du dossier et du certificat médical 620-4* /12. Ce certificat sera exigé du candidat, lors des épreuves d'admission. Il doit impérativement comporter la mention de l'aptitude aux épreuves de sport !

VIII - PROCEDURE COMMUNE D'INTEGRATION DANS LES ECOLES

Pour tout accès à son dossier, il est indispensable de saisir son n° d'inscription et son code-signature confidentiel.

Seuls les candidats « classés » sont susceptibles d'intégrer une école.

L'intégration dans une école est proposée en tenant compte :

- du rang du candidat dans chaque concours ;
- du classement préférentiel des vœux qu'il aura exprimés ;
- du nombre de places offertes au concours par chaque école.

Il est recommandé aux candidats de s'informer sur l'ensemble des écoles (<u>y compris sur le coût de la scolarité</u>) avant d'effectuer leur classement préférentiel sur le site internet.

1 - LISTE DE VŒUX / sur internet : www.scei-concours.fr

Entre le 6 janvier - 17 heures et le 18 juillet 2016 - 17 heures, sur internet exclusivement, les candidats devront établir une liste de vœux, classée par ordre de préférence, de toutes les écoles qu'ils souhaiteraient intégrer, y compris les écoles ne figurant pas dans cette notice.

Important : même pour l'intégration dans une seule école, il est obligatoire d'établir sa liste de vœux.

Les candidats éditeront eux-mêmes leur liste de vœux ; après validation, un message sera envoyé sur l'adresse mail du candidat. L'absence d'établissement d'une liste de vœux est considérée comme une démission.

Après le 18 juillet 2016 - 17 heures,

les candidats ne pourront ni modifier le classement de leur liste de vœux ni ajouter une nouvelle école. Les candidats renoncent à l'intégration dans toute école non classée dans leur liste de vœux.

2 - PROPOSITION D'INTEGRATION / sur internet : www.scei-concours.fr

La 1^{re} proposition d'intégration dans une école pourra être consultée le jeudi 28 juillet 2016 à 14 heures Les candidats devront répondre à cette 1^{re} proposition :

entre le jeudi 28 juillet 14 heures et le samedi 30 juillet - 17 heures.

- Les propositions suivantes pourront être consultées à 14 heures :

le mercredi 24 août, le mercredi 31 août et le mercredi 7 septembre.

Les candidats devront consulter et répondre à chaque proposition (nouvelle ou identique) entre le mercredi 14 heures et le vendredi 14 heures.

- ▶ Toute absence de réponse dans les délais, à chaque proposition faite par le service des concours, entraînera la démission automatique du candidat.
- ▶ Dès lors qu'une proposition d'intégration dans une école aura été faite à un candidat, celui-ci ne pourra plus prétendre à l'intégration dans l'une des écoles situées moins favorablement dans sa liste de vœux.
- ▶ Du **28 juillet au 7 septembre**, les candidats pourront renoncer par internet à une, plusieurs ou toutes les écoles du **mercredi 14 heures au mardi suivant 12 heures**, **uniquement**. Ce choix sera alors **irréversible**.

Les candidats en «OUI MAIS» ou en «OUI DEFINITIF» <u>absents</u> le jour de la rentrée à l'école seront démissionnés de l'ensemble des écoles.

«Le non-respect de l'ensemble des règles énoncées ci-dessus entraînera l'exclusion pure et simple de la procédure commune d'intégration dans les écoles.»

Aucune école n'a le droit d'obliger un candidat, par quelque moyen que ce soit, à répondre "oui définitif", même si la rentrée de cette école a lieu avant le 7 septembre.

Une brochure détaillée, intitulée « intégrer une école», sera remise aux candidats pendant les oraux.

DATES CLEFS

du 6 décembre 2015 au 6 janvier 2016 - 17 heures	inscription et validation	page 3	
6 janvier - 17 heures	date limite de validation de l'inscription		
à partir du 6 janvier - 17 heures	édition du bordereau	page 3	
du 6 janvier - 17 heures au 18 juillet - 17 heures	liste de vœux à établir	page 48	
à partir du 20 janvier	saisie de la fiche synoptique TIPE	page 16	
du 6 décembre au 15 février (date limite)	réception des pièces justificatives pour les demandes d'aménagement d'épreuves	page 5	
4 avril - 14 heures	mise en ligne des convocations pour les écrits	page 6	
3 mai, 4 mai, 5 mai, 6 mai	épreuves écrites	pages 9 à 13	
jusqu'au 23 mai - 17 heures	saisie de la fiche synoptique TIPE	page 16	
entre le 24 mai et le 3 juin - 17 heures	validation de la fiche synoptique TIPE par l'enseignant encadrant	page 16	
8 juin - 20 heures	résultats d'admissibilité	page 8	
à partir du 14 juin - 14 heures	mise en ligne des dates de passage pour les oraux	page 15	
entre le 20 juin et le 16 juillet	épreuves orales	page 15	
21 juillet - 20 heures	résultats d'admission CCP	page 17	
28 juillet - 14 heures	1 ^{re} proposition de la procédure d'appel		
24 août - 14 heures	2 ^e proposition de la procédure d'appel	40	
31 août - 14 heures	3 ^e proposition de la procédure d'appel	page 48	
7 septembre - 14 heures	4 ^e proposition de la procédure d'appel		

CONCOURS D'ADMISSION aux écoles recrutant en banque d'épreuves

ECOLES CIVILES:

ECAM Rennes / TSI
EEIGM Nancy / PC-PSI
EIL Côte d'Opale / TSI
EIVP Paris / TSI
INP - ENI Tarbes / TSI
ENS Cachan / TSI
ENS Rennes / TSI
ENSAI Rennes / MP

ENSAIT Roubaix / TSI

ENSCI Limoges / MP-PC-PSI

Grenoble INP - Génie industriel / MP-PC-PSI

ENSGSI Nancy - Lorraine INP / MP-PC-PSI-TSI

ENSISA Mulhouse / MP-PC-PSI-TSI

ENSTIB Epinal / MP-PC-PSI-TSI

ENTPE Lyon / TSI

EOST Strasbourg / MP-PC-PSI

ESB Nantes / TSI

ESIGELEC Rouen / TSI

ESIREM Dijon / TSI

ESTIA Bidart / TSI

ESTP Paris / TSI

ISAT Nevers / TSI

ISEP Paris / TSI

ISIS Castres / TSI

RESEAU POLYTECH / TSI

3iL Ingénieurs / TSI

ECOLES MILITAIRES:

Ecole de l'Air Salon-de-Provence / MP-PC-PSI Ecole Spéciale Militaire Saint-Cyr Guer / MP-PC-PSI SERVICE DES CONCOURS COMMUNS
POLYTECHNIQUES
CS 44410
31405 TOULOUSE CEDEX 4
TELEPHONE: 05 62 47 33 43

ccp.scei-concours.fr